



Projet culturel scientifique éducatif et social

Projet médiathèque

Décembre 2024



VILLE DE SEYSSINS

Sommaire

1. Préambule

- 1.1. Contexte
- 1.2. Cadre législatif et textes de référence pour les bibliothèques publiques
- 1.3. Démarche du projet
- 1.4. Validation du PCSSES

2. Diagnostics

2.1. Caractéristiques de territoire

2.1.1. Présentation du territoire

2.1.2. Économie et dynamisme du territoire

- Etablissements entrepreneuriaux
- Profil de la population active
- Taux de chômage
- Dynamique des actifs seyssinois

2.1.3. Caractéristiques démographiques

- La population par tranche d'âges
- Composition des foyers
- Les ménages par catégorie socioprofessionnelle
- Taux de pauvreté

2.1.4. L'environnement socio-culturel de la lecture publique à Seyssins

- Réseaux culturels et de lecture publique
- Les lieux de la culture à Seyssins
- Des acteurs associatifs dynamiques
- Les structures de la petite enfance, de l'enfance et des jeunes
- Le CCAS, un partenaire privilégié
- Des structures socio-médicalisées

2.2. La bibliothèque municipale aujourd'hui

2.2.1. Historique

2.2.2. **État des lieux**

- Un bâtiment contraint et peu accessible
 - L'accès extérieur
 - La circulation intérieure
 - Les espaces de consultation
 - La banque d'accueil
 - Le bureau du personnel
 - La réserve et les lieux de stockage du matériel
- Les Moyens humains
- L'accueil des publics
 - Des horaires d'ouverture limités
 - Une politique d'actions culturelles dynamique
- Fréquentation et profil des usagers
 - Fréquentation
 - Un public familial
 - Provenance des usagers
- Activité du fonds documentaire
 - Etat du fonds documentaire
 - L'accès aux bibliothèques numériques
 - Conditions d'emprunt
 - Un taux d'emprunt relativement positif
- La bibliothèque de Seyssins face aux données nationales et locales
- Diagnostic critique (forces / faiblesses)

3. Le projet de médiathèque à Seyssins

3.1. Favoriser l'accessibilité et l'ouverture de la médiathèque

3.1.1. Objectif 1 : Déménager le service de lecture publique dans un bâtiment accessible

- Un choix de localisation social et écologique
- Le Choix de l'équipement : l'ancienne école maternelle des Îles
- Renforcer l'accessibilité de l'équipement pour tous

3.1.2. Objectif 2 : Renforcer la politique d'accueil des publics

- Proposer des espaces d'accueil facilitant la venue des habitants
- Augmenter les horaires d'ouverture
- Renforcer la présence de l'équipe accueil

3.1.3. Objectif 3 : Favoriser l'attractivité des collections

- Des collections adaptées pour tous
- Un mobilier et des espaces de consultation adaptés aux usages

3.2. Créer un lieu d'échanges et de rencontres pour tous

3.2.1. Objectif 4 : Développer le lien social

- Proposer des services culturels créateurs de lien social
- Développer des actions et des partenariats pour toucher les différents publics
- Favoriser les rencontres entre les seyssinois

3.2.2. Objectif 5 : Développer la participation des publics

- Développer des actions sociales et culturelles avec les usagers et les associations communales
- Aménager le bâtiment et ses extérieurs en faveur de la diversité et de la transversalité culturelle
- Faire évoluer les services et collections en impliquant les usagers et les habitants

3.3. Evoluer avec l'environnement et la société seyssinoise

3.3.1. Objectif 6 : Intégrer le développement durable

- Le développement durable dans la rénovation et l'aménagement du bâtiment
- Sensibiliser les publics par des collections et des actions spécifiques

3.3.2. Objectif 7 : Proposer un espace dédié à la parentalité

- Développer des collections spécifiques
- Proposer des animations aux familles en lien avec les collections de documents et de jeux

3.3.3. Objectif 8 : Accompagner les seyssinois dans les nouveaux enjeux de la société de l'information

- Aménager un espace public numérique
- Développer les partenariats autour du numérique
- Intégrer les ressources numériques dans les collections physiques

4. Les moyens du projet de médiathèque

4.1. Fonctionnalités des différents espaces de la médiathèque

4.2. Moyens humains

4.3. Equipements informatiques et numériques

4.4. Financement du fonctionnement du service

4.5. Financement du projet de réhabilitation de l'ancienne école des îles en médiathèque

4.6. Calendrier prévisionnel de mise en œuvre du projet de réhabilitation

5. Conclusion

Remerciements

1 Préambule

1.1 Contexte

La commune de Seyssins, peuplée de 8114 habitants en 2024, est équipée d'une bibliothèque municipale de 300m² qui ne répond plus totalement aux besoins de la population, de par sa taille, son accessibilité et ses services.

Afin de maintenir une ville dynamique et attractive, les élus souhaitent adapter les équipements municipaux pour que les habitants bénéficient de bonnes conditions d'accueil, favorisant le développement de parcours éducatifs, les échanges entre les associations, et la participation citoyenne.

Dans le contexte économique et budgétaire actuel, les élus seyssinois sont contraints d'arbitrer les projets d'investissement. En 2021, la fusion entre deux écoles a permis de libérer un bâtiment communal de plus de 650m². Par volonté politique de valoriser ce bâtiment existant, plutôt que de le remplacer par de nouveaux logements ou d'augmenter sa surface du patrimoine bâti de la commune, le conseil municipal du 15 novembre 2021 a décidé de saisir cette opportunité pour créer sa future médiathèque en réhabilitant l'ancienne école maternelle des Îles et en procédant à sa rénovation thermique.

Pour répondre à la fois aux besoins de la population et aux enjeux du territoire, la ville de Seyssins souhaite mettre en œuvre une ambitieuse politique culturelle de lecture publique tout en améliorant le patrimoine bâti de la commune afin de lutter contre le réchauffement climatique.

La future médiathèque a, d'une part, pour vocation d'être un lieu de vie fédérateur de la commune et, d'autre part, d'améliorer l'accès à la culture et aux informations à tous les publics. Dans un bâtiment énergétiquement vertueux, accessible pour tous, le souhait est de renforcer la politique d'accueil afin de faciliter le lien social, et de proposer des ressources et services qui soient en phase avec l'évolution et les nouveaux enjeux de la société seyssinoise.



1.2 Cadre législatif et textes de référence pour les bibliothèques publiques

Le présent projet tient compte des textes servant de cadre légal et de référence pour le fonctionnement des bibliothèques publiques.

• **La loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique** en définit les principes fondamentaux et les missions dans l'article 1.

« Article 1 : Au début du titre I^{er} du livre III du code du patrimoine, il est ajouté un article L. 310-1 A ainsi rédigé :

Art. L. 310-1 A.-Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture.

À ce titre, elles :

1° Constituent, conservent et communiquent des collections de documents et d'objets, définies à l'article L. 310-3, sous forme physique ou numérique ;

2° Conçoivent et mettent en œuvre des services, des activités et des outils associés à leurs missions ou à leurs collections. Elles en facilitent l'accès aux personnes en situation de handicap. Elles contribuent à la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme. Par leur action de médiation, elles garantissent la participation et la diversification des publics et l'exercice de leurs droits culturels ;

3° Participent à la diffusion et à la promotion du patrimoine linguistique ;

4° Coopèrent avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux et les établissements pénitentiaires.

« Les bibliothèques transmettent également aux générations futures le patrimoine qu'elles conservent. A ce titre, elles contribuent aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion.

Ces missions s'exercent dans le respect des principes de pluralisme des courants d'idées et d'opinions, d'égalité d'accès au service public et de mutabilité et de neutralité du service public. »

Cette loi établit que l'accès aux équipements est libre et que la consultation des collections sur place est gratuite.

Et l'article 5, Art. L. 310-4, précise que « Les collections des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements sont pluralistes et diversifiées. Elles représentent, chacune à son niveau ou dans sa spécialité, la multiplicité des connaissances, des courants d'idées et d'opinions et des productions éditoriales. Elles doivent être exemptes de toutes formes de censure idéologique, politique ou religieuse ou de pressions commerciales. Elles sont rendues accessibles à tout public, sur place ou à distance. »

- Parmi les textes fondateurs du fonctionnement des bibliothèques, nous pouvons par ailleurs mentionner **le Manifeste de l'UNESCO et de l'IFLA (Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques) sur les bibliothèques publiques de 1994 qui a été actualisé en 2022.**

Ce texte affirme dans un premier lieu que « La liberté, la prospérité et le progrès de la société et l'épanouissement de l'individu sont des valeurs humaines fondamentales. Ces valeurs ne pourront être concrétisées que si les citoyens sont bien informés et s'ils sont en mesure d'exercer leurs droits démocratiques et de jouer un rôle actif dans la société. La participation constructive et le développement de la démocratie supposent une éducation satisfaisante ainsi qu'un accès libre et illimité à la connaissance, à la pensée, à la culture et à l'information.

La bibliothèque publique, porte d'accès de proximité à la connaissance, offre les conditions de base nécessaires à l'apprentissage tout au long de la vie, à la prise de décision autonome et au développement culturel de l'individu et des groupes sociaux. Elle est nécessaire à la vitalité de sociétés de la connaissance, car elle permet l'accès à la création et le partage de connaissances de tous types, y compris scientifiques et locales, et ce sans barrières commerciales, technologiques ou juridiques. »

Il précise que les bibliothèques sont « des créateurs de communautés », que « des services et des documents spécifiques doivent être fournis aux utilisateurs qui ne peuvent pas, pour quelque raison que ce soit, utiliser les services et les documents habituels », que leurs « services doivent inclure tous les types de médias », que les bibliothèques doivent « encourager le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle » et que « le bibliothécaire est un médiateur actif entre les usagers et les ressources ».

- Enfin, nous pouvons enfin rappeler **la Charte des bibliothèques de 1991 par le Conseil supérieur des bibliothèques.** Ce texte précise les éléments suivants :

« Article 1 : Pour exercer les droits à la formation permanente, à l'information et à la culture reconnus par la Constitution, tout citoyen doit pouvoir, tout au long de sa vie, accéder librement aux livres et aux autres sources documentaires.

[...]

Article 3 : La bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société.

Article 4 : Les bibliothèques qui dépendent des collectivités publiques sont ouvertes à tous. Aucun citoyen ne doit en être exclu du fait de sa situation personnelle. En conséquence, elles doivent rendre leurs collections accessibles par tous les moyens appropriés, notamment par des locaux d'accès facile, des horaires d'ouverture adaptés aux besoins du public, des équipements de desserte de proximité et le recours aux techniques de communication à distance.

[...]

Article 22 : Toute collectivité publique doit assurer l'accès des citoyens à la formation, l'information et la culture en favorisant le fonctionnement d'un service de lecture publique.

Article 23 : Une bibliothèque dépendant d'une collectivité publique nécessite la conjonction de trois conditions :

- *la constitution d'une collection régulièrement renouvelée de documents accessibles au public,*
- *la nomination d'un personnel qualifié, soit recruté conformément aux statuts de la fonction publique, soit, dans le cas de recours à un personnel volontaire non rétribué, formé et encadré par ce personnel,*
- *l'aménagement et l'entretien de locaux publics ou ayant l'agrément des pouvoirs publics.*

Article 24 : Toute commune doit assurer le développement, la conservation et l'accès au public des collections dont elle est propriétaire ou dont elle a l'usage. Les communes de plus de dix mille habitants doivent le faire dans le cadre des services d'une bibliothèque municipale ou intercommunale. Les communes de moins de dix mille habitants peuvent avoir recours, pour assurer leur mission, aux services du département et à des services intercommunaux dans les cadres réglementaires et législatifs prévus à cet effet. »

1.3 Démarche du projet

Ce projet culturel, scientifique, éducatif et social entrepris par la ville de Seyssins est le fruit de plusieurs étapes de consultation.

Un premier groupe de travail, composé d'élus, d'habitants et de partenaires sociaux, éducatifs et associatifs, a été mené entre 2015 et 2018. Il a fait apparaître les premières orientations du projet et notamment une volonté de déplacer le service de lecture publique, de créer une médiathèque Tiers lieu, d'intégrer davantage le multimédia et le jeu dans les collections proposées.

Plusieurs enquêtes auprès des usagers ont été réalisées concernant les habitudes de fréquentation, les mobilités et les horaires d'ouverture de la bibliothèque. Le questionnaire concernant les horaires d'ouverture a également été diffusé auprès des non-publics par le biais de réseaux d'entreprises et de commerçants, de partenaires sociaux et éducatifs pour toucher les personnes âgées et les parents d'élèves, qui constituent deux publics importants de la commune.

En 2022, un second groupe de travail a été mis en place, intégrant des habitants, des partenaires locaux et institutionnels, des associations et des élus municipaux. En s'appuyant sur une connaissance du bâtiment et de la localisation de la future médiathèque, il a permis d'affiner les orientations du projet en termes d'espaces nécessaires, d'accueils et d'actions culturelles pour toucher les différents publics et notamment des publics moins présents dans la bibliothèque actuelle.

Ce groupe de travail a pu réfléchir à la place des habitants et des usagers dans le fonctionnement du service mais aussi à l'intégration des objectifs de développement durable dans le projet de médiathèque. Il a également travaillé sur l'évolution des horaires d'ouverture ou encore sur l'ajout des jeux et du numérique dans les collections documentaires.

Ce PCSES s'appuie également sur de nombreux échanges avec le personnel de la bibliothèque municipale qui a pu mettre en exergue des pistes d'amélioration à la fois pour les usagers, pour leurs conditions de travail et pour la mise en œuvre de leurs missions au regard des textes fondateurs propres aux bibliothèques publiques.

Les différents rapports de statistiques et bilans annuels de la bibliothèque municipale ont permis d'étayer ce projet, ainsi que les données de l'INSEE et l'Analyse des besoins sociaux de la commune qui a été réalisée en 2021 auprès de la population seyssinoise et des différents acteurs de la vie communale.

1.4 Validation du PCSES

Réalisé à partir de ces différents diagnostics en cohérence avec la politique municipale, ce PCSES expose ainsi les axes et les objectifs poursuivis par la municipalité à travers ce nouvel équipement de lecture publique et mis en œuvre par l'équipe de professionnels. Validé par le conseil municipal, il a pour ambition de définir clairement le projet d'établissement auprès des partenaires financiers, et d'apporter une transparence et une communication efficace à la population seyssinoise.

2 Diagnostic

2.1 Les caractéristiques du territoire

2.1.1 Présentation du territoire

Peuplée de 8114 habitants en 2024, la commune de Seyssins se situe dans le département de l'Isère et fait partie de Grenoble Alpes Métropole qui rassemble 49 communes et 450 000 habitants. La superficie communale est de 833 hectares et s'étend des rives du torrent du Drac (altitude 210m), un affluent de l'Isère, jusqu'au sommet du Moucherotte (altitude 1901m), l'un des sommets du massif du Vercors. Entre ville et campagne, Seyssins est appréciée pour son environnement et son cadre de vie agréable.

La commune est constituée de quatre quartiers agencés sur trois niveaux. Tout d'abord, le Village est le quartier historique avec l'ancienne mairie devenue l'une des écoles élémentaires, une école maternelle, l'église, un cimetière, une place commerçante et une salle événementielle.

Ensuite, s'est développé le quartier de la Plaine dans les années 1970. Les anciennes fermes ont laissé place aux immeubles. Traversé par une ligne de tramway, ce quartier est aujourd'hui l'un des quartiers les plus peuplés de la commune. Il accueille le CCAS - intégrant les services de la petite enfance et le service seniors, une école maternelle et élémentaire, le complexe sportif Jean-Beauvallet (gymnase et stades), une zone d'entreprises, une place commerçante, et un parc municipal avec des jeux extérieurs.

Le quartier du Centre a été développé dans les années 1980 avec pour ambition de faire le lien entre le Village et la Plaine. Ainsi, ont été installés les services administratifs communaux dont la Mairie et les services culturels. Ce quartier accueille également une école maternelle et élémentaire, le Centre d'éducation musicale, la Poste, un EHPAD, un foyer d'hébergement de personnes âgées, des commerces, la maison des associations, le pôle jeunesse et un parc municipal.

Le gymnase Yves-Brouzet, le collège Marc-Sangnier, la salle événementielle le Prisme et l'espace culturel et associatif Victor-Schoelcher, se situent quant à eux à la jonction entre le quartier de la Plaine et du Centre.

Depuis 2015, se développe le nouvel EcoQuartier de Pré Nouvel, situé dans le haut de Seyssins, à côté du Village. Il prévoit notamment d'accueillir de nombreuses familles à l'horizon 2027.

La commune connaît un essor démographique important. En 1968, elle comptait 1573 habitants et 7827 habitants en 2019. On note, en outre, une augmentation conséquente de 12,7% par rapport à 2013 (+ 2,9% en Isère). Avec l'essor du quartier de Pré Nouvel, comportant 35% de logements sociaux, elle devrait recenser près de 9000 habitants.

2.1.2 Économie et dynamisme du territoire

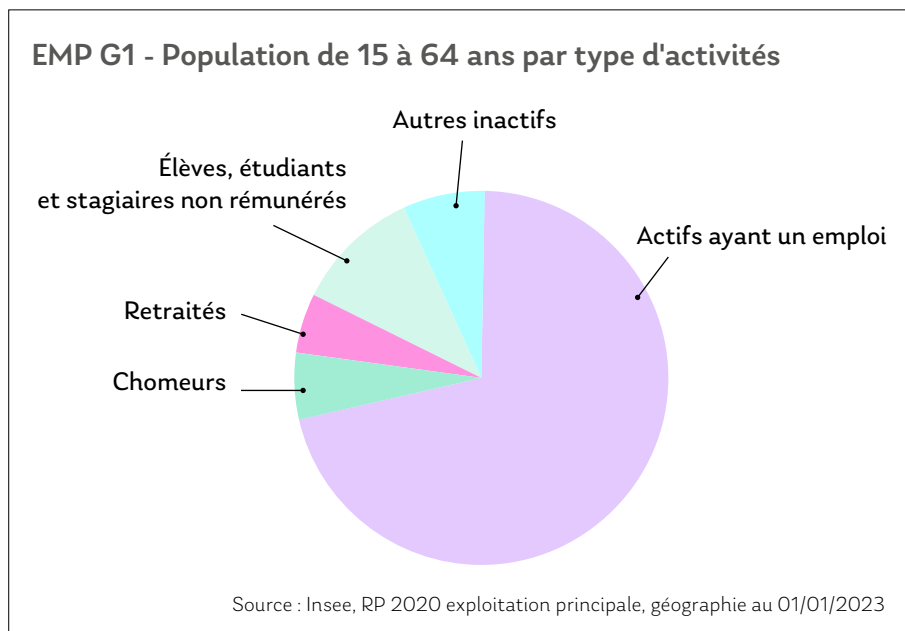
◆ Établissement entrepreneuriaux

Le bassin économique seyssinois recense 271 établissements actifs employeurs fin 2021, selon l'INSEE, dont la plupart sont situés dans le quartier de la Plaine.

- 65,7% d'entre eux relèvent des activités du commerce, des transports et de services divers et emploient 52% des postes salariés.
- 16,6% sont des entreprises de construction et emploient 13,4% des postes salariés.
- 9,2% sont des industries et emploient 8,7% des postes salariés.
- 8,5% sont des établissements de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé ou de l'action sociale et emploient 25,9% des postes salariés.

◆ Profil de la population active

Les 15-64 ans seyssinois représentent 77,3% d'actifs en 2020 dont 71,6% ayant un emploi.



En 2020, la population active seyssinoise est composée de :

- 1/3 de cadres ou professions intellectuelles supérieures et 27% d'entre eux font partie des professions intermédiaires ;
- 19,7% sont employés
- 13,8% d'ouvriers ;
- 4,8% d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises.

• Le taux de chômage

Le taux de chômage du territoire est relativement faible avec 7,4% selon l'INSEE en 2020, notamment au regard des données de la métropole grenobloise (12,1%) et de la moyenne nationale (9%). Il touche majoritairement la population âgée de 15 à 24 ans qui représente 19,4% des demandeurs d'emplois seyssinois. Ce taux est légèrement inférieur à celui des 15 à 24 ans de la métropole grenobloise (22,3%).

Les acteurs sociaux de la commune constatent néanmoins que malgré la présence importante de diplômés de l'enseignement supérieur, de plus en plus de Seyssinois rencontrent des difficultés d'insertion.

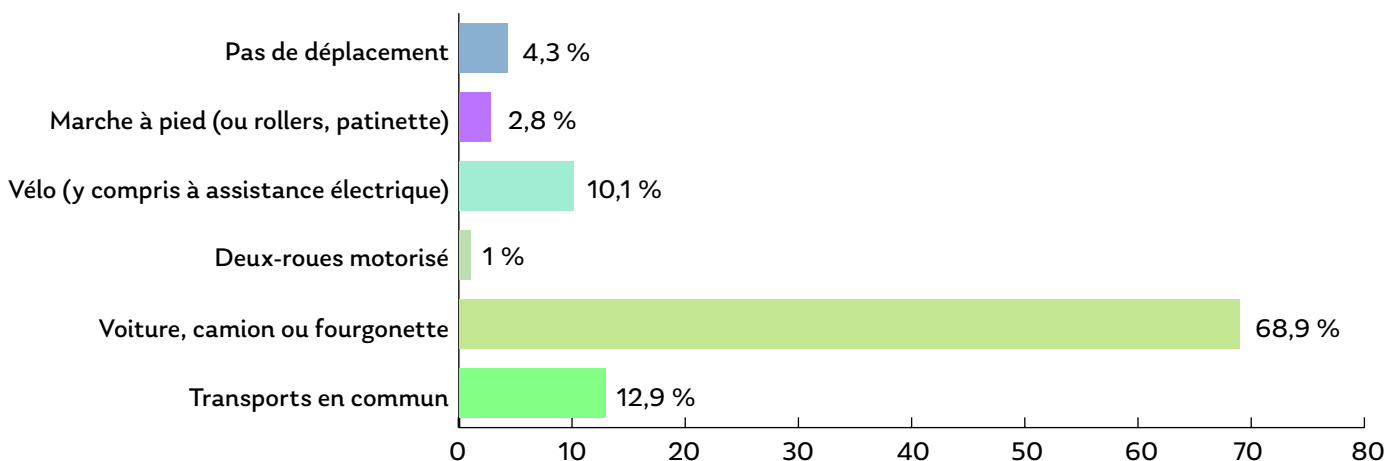
• Dynamique des actifs seyssinois

Selon les données recueillies pour l'ABS (Analyse des Besoins Sociaux), on évalue qu'en 2017, la majorité des actifs travaillaient en dehors de la commune.

On constate, en outre, que la population active seyssinoise utilise majoritairement sa voiture pour se rendre au travail (près de 69%), ce qui est supérieur aux usages de la population active métropolitaine (57,2%).

Le deuxième moyen de transport utilisé sont les transports en commun (près de 13%), ce qui est inférieur aux usages métropolitains pour cette population (19,4%).

Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2020



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.
Source : Insee, RP 2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023

2.1.3 Caractéristiques démographiques

Grâce aux données de l'INSEE ainsi qu'à l'ABS, plusieurs caractéristiques de la population et de ses besoins peuvent être identifiées.

• La population par tranches d'âges

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	6 939	100	7 074	100	7 907	100
0 à 14 ans	1 230	17,7	1219	17,2	1 419	18
15 à 29 ans	1 007	14,5	936	13,2	1 039	13,1
30 à 44 ans	1 174	16,9	1 186	16,8	1 391	17,6
45 à 59 ans	1 611	23,2	1 505	21,3	1 552	19,6
60 à 74 ans	1 385	20	1 470	20,8	1 490	18,8
75 ans ou +	532	7,7	758	10,7	1 015	12,8

Sources : Insee, RP2009, RP 2014 et RP 2020, exploitations principales, géographie au 10/01/2023

Ces analyses permettent d'identifier **une population seyssinoise plus vieillissante** qu'ailleurs avec 31,6% de la population qui a plus de 60 ans – contre 23,5% dans la métropole grenobloise et 24,4% dans le département de l'Isère en 2020.

Néanmoins, il faut noter que **le nombre des plus de 60 ans reste le même depuis 2017** (2505 personnes) avec néanmoins une augmentation de la part des plus de 75 ans. Ces derniers représentent d'ailleurs 12,8% de la population seyssinoise alors que la moyenne est de 9,3% dans la métropole grenobloise. Nombreux habitent dans le quartier de la Plaine.

Par rapport à 2017, on constate une baisse des 45-59 ans qui représentaient 21,3% de la population contre 19,6% en 2020.

Parallèlement, **une augmentation est notable de la part des 30 à 44 ans** (16,5% en 2017 ; 17,6% en 2020).

La part des 15-29 ans reste stable par rapport à 2017.

Concernant les jeunes de 0 à 14 ans, on constate une augmentation plus forte entre 2017 et 2020 que précédemment, passant de 1219 personnes en 2014 à 1283 en 2017, puis à 1419 personnes en 2020.

Ils représentent 18% de la population, ce qui est supérieur à la moyenne de la métropole grenobloise.

◆ Évolution des 3-17 ans

	2008	2013	2018	Évolution 2008 > 2018
3-5 ans	222	207	256	+15 %
6-10 ans	410	411	425	+4 %
11-14 ans	336	366	382	+ 14 %
15-17 ans	269	276	298	+11 %

Sources : Insee, 2008-2018

◆ Compositions des foyers

FAM T1 - MÉNAGES SELON LEUR COMPOSITION

	NOMBRE DE MÉNAGE						POPULATION DE MÉNAGE		
	2009	%	2014	%	2020	%	2009	2014	2020
Ensemble	2 789	100	2 932	100	3 323	100	6 832	6 883	7 586
Ménages d'une personne	613	22	764	26,1	987	29,7	613	764	987
Hommes seuls	230	8,2	269	9,2	445	13,4	230	269	445
Femmes seules	383	13,7	495	16,9	542	16,3	383	495	542
Autres ménages sans famille	60	2,2	53	1,8	49	1,5	145	115	97
Ménages avec famille(s) dont famille principale est :	2 116	75,9	2 115	72,1	2 287	68,8	6 074	6 003	6 502
Un couple sans enfant	1004	36	976	33,3	1079	32,5	2076	1971	2217
Un couple avec enfant(s)	891	31,9	889	30,3	887	26,7	3414	3408	3426
Une famille monoparentale	222	7,9	250	8,5	322	9,7	584	625	859

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023

29,7% des foyers sont des ménages d'une personne pour 68,8% de familles en couple ou monoparentales.

Les données de 2020 montrent une augmentation régulière depuis près de 10 ans du nombre de personnes vivant seules, majoritairement des femmes (16,3%).

Parallèlement, elles montrent que, **si le nombre de familles augmente, la part de la population composée de couple avec enfant(s) diminue progressivement** depuis 2009 passant de 31,9% à 26,7%.

32,5% des couples seyssinois sont sans enfant, ce qui est proportionnellement plus élevé qu'ailleurs. Cela s'explique notamment par la part élevée de couples seniors n'ayant plus d'enfant à charge.

En revanche, **le nombre de familles monoparentales n'a pas cessé de croître** en 10 ans, représentant 9,7% à Seyssins en 2020. Les catégories d'âge concernées sont surtout les 25-39 ans et les 55-64 ans. Les conséquences de cette diminution de la taille des ménages sont la précarisation avec le risque accru de pauvreté pour les familles monoparentales, et l'isolement.

Grâce au développement du nouveau quartier de Pré Nouvel, mais aussi grâce au renouvellement de la population, on constate **que les nouveaux arrivants ont plutôt un profil familial, avec 32% de ces nouveaux arrivants qui ont entre 0 et 14 ans.** Ils appartiennent majoritairement aux catégories socioprofessionnelles de cadres, de professions intermédiaires, employés et autres.

◆ Ménages par catégories socioprofessionnelles

En 2020, plus de 35% des ménages ont une personne dite « référente » à la retraite.

23% des ménages seyssinois ont leur personne référente faisant partie de la catégorie des « cadres et professions intellectuelles supérieures » et 14% de la catégorie des « professions intermédiaires », ce qui s'accorde avec le niveau de scolarisation de la population.

DIPLÔME LE PLUS ÉLEVÉ DE LA POPULATION NON SCOLARISÉ DE 15 ANS OU PLUS SELON LE SEXE EN 2020

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou +	5 873	2 771	3 101
Part des titulaires en %			
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	12,2	11,2	13,2
BEPC, brevet des collèges, DNB	3,7	3,5	3,9
CAP, BEP, ou équivalent	17,5	20,2	15
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	15,1	13,3	16,6
Diplôme de l'enseignement supérieure niv. bac +2	14,3	14,8	13,9
Diplôme de l'enseignement supérieure niv. bac +2 ou bac +4	14,1	10,6	17,2
Diplôme de l'enseignement supérieur niv. bac + 5 ou plus	23,1	26,4	20,1

Sources : Insee, RP2020, exploitation principale, géographie au 01/01/2023

Au regard des données de 2020 dans le tableau ci-dessus, il apparaît que :

- 51,50% de la population non scolarisée de plus de 15 ans dispose d'un niveau minimum de bac + 2 ;
- 48,5% n'ont pas de diplôme de l'enseignement supérieur.

- **Taux de pauvreté**

On constate que les foyers seyssinois sont plus favorisés qu'ailleurs avec un taux de pauvreté de 5% en 2020. Ce taux est évalué à 14,10% pour Grenoble Alpes Métropole et à 11,30% pour le département de l'Isère. Le nombre de foyer fiscaux imposé en 2020 est quant à lui de 68% (55,30% pour les foyers de la métropole grenobloise).

La médiane du revenu disponible par unité de consommation est enfin de 28 340€ pour une médiane de 23 420€ pour la métropole grenobloise.

Ces analyses mettent en exergue plusieurs besoins de la population seyssinoise, dont :

- **un besoin fort de la population d'avoir des lieux d'échange avec et entre les familles, ainsi que la mise en œuvre d'actions en faveur de la parentalité ;**
- **la poursuite du développement des structures à destination du public enfance-jeunesse au vu de l'arrivée des familles ;**
- **des demandes portant sur la création d'animations locales et de lieux de rencontres des habitants ;**
- **le maintien d'une offre sociale adaptée afin de répondre à l'évolution du profil de la population ;**
- **la lutte contre l'isolement des seniors et le développement d'actions intergénérationnelles.**

2.1.4 L'environnement socio-culturel de la lecture publique à Seyssins

◆ Réseaux culturels et de lecture publique

La métropole de Grenoble mène une politique culturelle depuis 2016. Au niveau de la lecture publique, elle a pris la compétence de « mise en réseau ». Ainsi, elle déploie depuis 2018 une bibliothèque numérique, la Numothèque Grenoble Alpes, proposée aux communes de son rayonnement bénéficiant d'un service de lecture publique.

Parallèlement, la ville de Seyssins, en tant que commune de moins de 10 000 habitants, bénéficie de l'accompagnement de la Médiathèque départementale de l'Isère pour l'aide à la formation du personnel, le soutien aux animations et aux actions culturelles (Mois du documentaire, prêt d'animations, etc.), l'accès aux ressources en ligne de la Médiathèque départementale de l'Isère, l'aide aux ressources documentaires physiques (prêt de CD, DVD, documents imprimés), les aides financières (travaux, actions culturelles), et l'accompagnement dans l'évolution du service.

Au niveau du bassin de vie des seyssinois, le dynamisme de la vie culturelle seyssinoise est marquée par la mutualisation de la programmation culturelle avec Seyssinet-Pariset et par la mise en œuvre d'une collaboration intercommunale pour les actions d'éducation artistique et culturelle avec les villes de Fontaine et de Seyssinet-Pariset. La bibliothèque de Seyssins est ainsi régulièrement partenaire d'événements culturels et développe des projets intercommunaux.

◆ Les lieux de la culture à Seyssins

La commune dispose de plusieurs salles polyvalentes pouvant accueillir des événements culturels.

- Le Prisme (960 personnes) accueille des spectacles de la programmation mutualisée avec Seyssinet-Pariset, des séminaires, des foires, des salons, d'autres événements festifs ainsi que le conseil municipal.
- L'espace Victor-Schœlcher, composé d'une salle de spectacle (80 places), d'un atelier poterie, d'une salle de dessin/peinture et d'une salle des jeux, permet d'organiser des spectacles, des concerts, des projections, des conférences et des résidences d'artistes.
- La salle polyvalente Aimé-Césaire (150 personnes) située au-dessus de l'actuelle bibliothèque accueille régulièrement les expositions d'artistes ou d'associations. Elle est régulièrement utilisée par la bibliothèque pour des soirées thématiques ou sa vente de livres annuelle, ainsi que par les autres services communaux pour des réunions ou la vie citoyenne de la commune.
- La salle polyvalente Condorcet, située au Village, permet d'accueillir des réunions, des expositions ou encore des rencontres conviviales liées aux commémorations.
- L'église Saint-Martin est également un lieu privilégié pour l'organisation de concerts dans le cadre de la programmation mutualisée avec Seyssinet-Pariset.

◆ Des acteurs associatifs dynamiques

La vie culturelle seyssinoise est marquée par une vivacité historique des acteurs associatifs.

On compte en 2022 un maillage de 181 associations⁽¹⁾ soit 2,4 associations pour 100 habitants.

- Une cinquantaine d'entre elles sont regroupées au sein de l'Union des Associations Seyssinoises (UAS).
- 28 d'entre elles sont des associations sportives. La commune de Seyssins recense, en l'occurrence, un nombre de licenciés sportifs supérieur à la moyenne nationale et départementale avec 29,6 licenciés pour 100 habitants.
- 17 d'entre elles sont des associations culturelles et de loisirs avec, en l'occurrence, trois compagnies de théâtre amateurs, un centre d'éducation musicale (285 adhérents et élèves), une école de danse (116 adhérents et 108 élèves)⁽²⁾, une association de dessins et de peinture, une association de poterie, une association de broderie ou encore de tapisserie.

La commune valorise les événements organisés par les associations de son territoire, créant une richesse des propositions culturelles dans plusieurs domaines : le spectacle vivant, la projection documentaire, les ateliers de création et les expositions.

Ce dynamisme invite, par ailleurs, les services culturels, dont la bibliothèque, à développer de nombreux partenariats pour réaliser des expositions, par exemple, des ateliers ou des semaines thématiques.

◆ Structures de la petite enfance, de l'enfance et des jeunes

Les structures de la petite enfance, de l'enfance et des jeunes sont régulièrement ou ponctuellement des partenaires des services culturels seyssinois.

Dans les locaux du Centre Communal d'Action Sociale, la ville dispose d'un multi-accueil de 54 places collectives et de 7-8 places d'accueil familial, et d'un Relais Petite Enfance. Une micro crèche privée bénéficiant d'une dizaine de places est également installée dans la commune.

Quatre groupes scolaires maternels et élémentaires sont au cœur de la vie des quartiers seyssinois. Le Priou et Condorcet au Village voient leurs effectifs augmenter, notamment avec le développement du quartier de Pré Nouvel. L'école Blanche-Rochas est quant à elle au Centre, et l'école Louis-Armand dans le quartier de la Plaine. Les effectifs scolaires ont augmenté de 2% (tous niveaux confondus) entre 2018 et 2021. De 28 classes de 2005 à 2017, la commune est en effet passée progressivement à 36 classes en 2021/2022 (dont une classe ULIS depuis 2013) avec 837 enfants scolarisés.

Le collège Marc-Sangnier accueille quant à lui 536 élèves en 2021/2022.

Un accueil périscolaire dans les écoles permet d'accueillir 60 enfants le matin, 570 sur le temps de pause méridienne et 355 enfants à partir de 17h en fin de journée.

L'accueil périscolaire du mercredi et l'accueil de loisirs sont confiés à l'association Loisirs Enfance Jeunesse Seyssins (LEJS). Les activités se déroulent majoritairement dans les différents équipements scolaires.

⁽¹⁾181 associations enregistrées au RNA au 1^{er} janvier 2020, selon l'ABS

⁽²⁾Effectifs de l'année 2023-2024

Pour les 11-17 ans, qui représentent 36% des jeunes âgées de 2 à 25 ans, un pôle jeunesse animé par l'association LEJS, les accueille de 15h à 18h en semaine et les accompagne dans leurs projets de vacances. Ce pôle jeunesse est situé à proximité du collège Marc-Sangnier et du Prisme.

◆ **Le CCAS, un partenaire privilégié**

Si le Centre Communal d'Action Sociale intègre les services de la petite enfance, il comprend également un conseiller numérique et un pôle seniors très actif. Il a la gestion du Foyer d'hébergement Le Belvédère et organise le portage des repas à domicile ainsi que de nombreuses animations à destination des seniors pour lutter contre l'isolement.

Le CCAS organise par ailleurs chaque semaine la distribution de la banque alimentaire et fédère de nombreux bénévoles dans ce cadre.

Depuis 2023, le CCAS organise les Ateliers sociolinguistiques, qui étaient de 2016 à 2022 mis en œuvre par la bibliothèque municipale et l'association Les Amis de la Bibliothèque Lucie-Aubrac.



L'heure du thé au pays des vermeilles , un moment autour du livre avec les seniors, un exemple de partenariat avec le CCAS

◆ **Les structures socio-médicalisées**

La ville de Seyssins est par ailleurs dotée d'un EHPAD d'une capacité de 50 à 100 places, d'un établissement d'accueil médicalisé pour personnes handicapées, le Foyer de l'ESTHI et de la Clinique du Dauphiné spécialisée dans les traitements psychiatriques.

2.2. La bibliothèque municipale aujourd'hui

◆ Historique

Créée dans les années 1970, la bibliothèque de Seyssins faisait partie du réseau des Bibliothèques pour tous. Gérée par des bénévoles, elle était établie dans le quartier du Village. Elle est devenue un service municipal en 1987 et a été déplacée dans le quartier du Centre avec les autres services municipaux lors du développement de ce quartier. Sa gestion a d'abord été confiée à une association avant d'être intégralement gérée par la commune avec une équipe d'agents territoriaux, soutenue par les adhérents de l'association Les Amis de la Bibliothèque Lucie-Aubrac. Elle a adopté le nom de Lucie-Aubrac en 2009. Cette figure de la Résistance durant la Seconde Guerre mondiale marque fortement l'identité du service affirmant que l'accès à la lecture, à l'écriture, à la culture et à la connaissance est un outil de résistance pour la liberté individuelle, comme le souligne d'ailleurs le Manifeste de l'UNESCO sur les bibliothèques publiques.

Depuis 2008, la bibliothèque municipale est un service du pôle culturel de la ville de Seyssins, qui intègre en 2018 la direction de l'Accompagnement Culturel, Educatif, Citoyen et Associatif.

2.2. État des lieux

◆ Un bâtiment contraint et peu accessible

● L'accès extérieur

Située à proximité du parc François-Mitterrand, des services municipaux, d'une école maternelle et élémentaire et du Centre d'éducation musicale, la bibliothèque de Seyssins est établie dans un espace de 300m² au rez-de-chaussée d'un bâtiment de deux étages appelé le centre culturel Montrigaud.

Ce bâtiment était l'ancienne écurie du château où est désormais installée la Mairie. Les voûtes et les murs en pierres font la particularité et le charme de la bibliothèque. Malgré la proximité d'une voie de circulation, elle souffre d'être peu visible de la route et des parkings alentours et s'avère être peu accessible pour les personnes en situation de handicap car située dans une pente.

● La circulation intérieure

Le bâtiment lui-même est un espace contraint. Les collections sont réparties sur quatre salles sur quatre niveaux différents, avec des escaliers entre trois d'entre elles. Des piliers centraux et des murs de près d'un mètre de large renforcent les freins à la modularité du bâtiment. Cette configuration induit une manutention importante de la part des agents afin de pousser le mobilier, de déplacer des chaises non disponibles usuellement dans l'espace public, pour chaque accueil de groupe, comme les classes, ou les clubs de lecteurs, ainsi que pour les soirées thématiques.



Elle laisse également peu de possibilités aux espaces de silence et de lecture créant un inconfort des usagers quand plusieurs types de publics sont réunis, par exemple les enfants et les personnes âgées. L'utilisation des espaces avec l'accueil de plusieurs publics sur le même temps est inenvisageable.

- **Les espaces de consultation**

La surface dédiée aux collections et aux publics est de 260m². Les collections sont réparties en une salle documentaire, une salle fiction adulte, un espace détente avec les revues, et une salle principale composée de l'accueil, d'un espace pour les adolescents, d'un espace bandes-dessinées jeunesse, d'un espace bandes-dessinées adulte et d'un espace jeunesse.

La configuration du bâtiment sur 4 niveaux restreint le nombre de places assises à 38 places, contre 60 places assises en moyenne sur les structures des communes de 8 000 à 12 000 habitants⁽³⁾.

La possibilité de s'isoler pour prendre un temps de lecture soit individuel soit entre un parent et un enfant, par exemple, est impactée par la circulation des autres usagers ou même du personnel qui ont besoin d'accéder aux collections.

Ainsi, une table d'étude est mise à disposition dans la salle documentaire, beaucoup moins fréquentée que les autres salles. Aussi, un espace détente avec des canapés et des fauteuils permet de feuilleter plus aisément les périodiques ou de profiter d'un temps plus calme.

Pour les recherches documentaires et la consultation d'internet, la bibliothèque dispose de deux tablettes et de deux ordinateurs publics.

- **La banque d'accueil**

La banque d'accueil est composée de deux postes informatiques, d'un espace de stockage des réservations géré par le personnel et de chariots utilisés pour le pré-classement aux retours des documents. Chaque ouverture est assurée par deux personnes, sauf sur les créneaux de forte affluence où trois membres de l'équipe sont nécessaires, comme pour les mercredis matin par exemple ou certains samedis. Dans ce cas, une troisième personne est mobilisée pour réaliser le conseil aux usagers et les inscriptions sur l'un des deux postes publics.

La configuration du bâtiment entraîne donc un conflit d'usage, entre la consultation d'ouvrages et le rangement de documents, entre la recherche en autonomie dans le catalogue par un usager et le besoin d'inscrire un nouvel abonné par un bibliothécaire. Ce point faible a été souligné par plusieurs usagers dans le questionnaire de satisfaction diffusé en 2021.

⁽³⁾Selon le rapport portant sur les Données d'activités 2018 du Ministère de la culture

- **Le bureau du personnel**

Par ailleurs, le bureau du personnel est situé dans l'une des extrémités de l'équipement, loin de l'espace d'accueil principal, et ne dispose pas de visibilité sur l'espace dédié aux publics.

Il s'agit en outre d'un open-space de 53m², cuisine et réserve documentaire comprise, réunissant à la fois le bureau de la cheffe de service, le bureau de chacun des agents, d'une table d'équipement et d'un bureau consacré aux bénévoles.

Réunir l'ensemble de l'équipe professionnelle dans un même bureau facilite la transmission d'informations et l'esprit d'équipe.

Néanmoins, la taille de ce bureau limite le confort de travail des agents en charge du traitement documentaire des collections ainsi que la confidentialité des échanges entre deux membres de l'équipe ou des échanges téléphoniques.

Bas de plafond, ce bureau est contraint par des piliers massifs et un escalier imposant qui permet l'accès aux services culturels au premier étage du bâtiment.

Le passage régulier dans ce bureau, d'utilisateurs, de bénévoles, de partenaires, ou de collègues d'autres services impacte au quotidien les capacités de concentration des agents de la bibliothèque.



- **La réserve et lieux de stockage du matériel**

Une réserve est accessible par ce bureau. Elle regroupe à la fois des fournitures utilisées régulièrement par l'équipe, le fonds documentaire professionnel et le magasin, constitué d'ouvrages demandés ponctuellement par le public ou par les partenaires de la bibliothèque.

Ce local étant trop exigü, un autre local situé dans un bâtiment voisin, en face de la bibliothèque, a dû être trouvé pour stocker les animations (kamishibai, expositions, etc) et le petit équipement nécessaire pour certaines actions, et notamment pour les actions hors les murs (Biblio'parc, ateliers, etc).

Selon l'enquête réalisée en 2021 concernant la fréquentation, plusieurs pistes d'amélioration ont été suggérées par les usagers dont l'accessibilité extérieure et intérieure du bâtiment, l'amélioration des qualités acoustiques pour diminuer le bruit dans les salles et la suppression des documents, notamment en fiction adulte, sur les étagères basses.

◆ Les moyens humains

Le personnel est composé d'une équipe de 4 professionnels issus de la filière culturelle pour 3,5 équivalents temps plein (3.8 ETP potentiels) et d'une quinzaine de bénévoles. La composition de l'équipe professionnelle est la suivante :

- 1 cheffe de service de catégorie B à temps complet ;
- 1 adjoint à la responsable et coordinateur du secteur jeunesse de catégorie B à temps partiel (80%) ;
- 1 agent de catégorie C à temps complet ;
- 1 agent de catégorie C à temps non complet (80%).

Les bénévoles sont adhérents à l'association Les Amis de la Bibliothèque Lucie-Aubrac. Ils interviennent en soutien à l'activité de la bibliothèque pour les ouvertures hebdomadaires, la couverture des documents et en renfort pour l'organisation des événements ou rendez-vous comme le club lecture.

Leurs interventions représentent actuellement 50% d'un équivalent temps plein. Ainsi, en 2023, la bibliothèque municipale fonctionne avec l'équivalent de 4,1 ETP.

◆ L'accueil des publics

• Des horaires d'ouverture limités

La bibliothèque municipale de Seyssins est actuellement ouverte au public 14h45 par semaine hors vacances scolaires, 11h30 par semaine pendant les petites vacances scolaires et 9h hebdomadaires pendant les mois de juillet et d'août.

	Période scolaire	Petites vacances	Juillet Août
Lundi	16h-18h	16h-18h	16h-18h
Mardi	16h-18h	16h-18h	16h-18h
Mercredi	10h-12h30 14h30-17h30	10h-12h30	10h-12h30
Jeudi			
Vendredi	16h-18h30	16h-18h30	16h-18h30
Samedi	9h30-12h15	9h30-12h15	9h30-12h
Dimanche			

Dans l'enquête de satisfaction réalisée auprès des usagers en 2021, il apparaît que les horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale ne répondent plus complètement aux besoins des usagers qui souhaiteraient une extension de ces horaires, notamment, en soirée. Une enquête spécifique dédiée aux horaires d'ouverture de la future médiathèque a été réalisée entre février et avril 2023 auprès des abonnés de la bibliothèque et de la population seyssinoise.

Elle a permis de confirmer les besoins suivants :

- l'élargissement des horaires d'ouverture au public ;
- l'accès à la médiathèque en début de soirée ;
- une plage horaire plus calme en matinée.

Cette enquête a également mis en exergue le souhait de la population d'utiliser le service de lecture publique pour :

- emprunter des livres, DVD et revues ;
- jouer sur place et emprunter des jeux de société et des jeux vidéo ;
- consulter sur place les documents et la presse ;
- bénéficier des conseils d'un bibliothécaire ;
- prendre un thé ou un café ;
- assister à un événement ou à une animation.

• **Une politique d'actions culturelles dynamique**

La surface restreinte dédiée au public et les contraintes du bâtiment citées précédemment limitent l'accueil simultané de groupes et du tout public. Néanmoins, l'équipe professionnelle met en œuvre une politique d'actions culturelles de lecture publique dynamique en dehors des horaires d'ouverture de la bibliothèque.

Elle organise :

- des événements : rencontres d'auteurs, soirées thématiques, moments des histoires, expositions, etc. ;
- des rendez-vous réguliers : club de lecture, Apéro polars, club ado, Heure du thé pour les seniors, etc. ;
- des accueils de classes ;
- des séances hors les murs auprès de la petite enfance, des personnes âgées, du portage à domicile ;
- d'autres actions ponctuelles pour aller vers les publics éloignés et les non publics.

De nombreux partenariats sont développés avec les autres services municipaux, comme le pôle seniors, le Multiaccueil (enfants de 0 à 3 ans), les services du pôle culturel, la mission Egalité femmes hommes, le Patrimoine, le service des sports ou encore le service développement durable en fonction des projets communaux annuels.

Selon les opportunités et les axes annuels de développement culturels, des projets et des événements sont mis en œuvre avec les associations de la commune et les acteurs sociaux éducatifs, comme LEJS (Loisirs Enfance Jeunesse Seysins) qui organise des activités extrascolaires pour les jeunes de 3 à 17 ans, et culturels locaux.

Des actions sont également menées en partenariat avec les acteurs culturels de l'agglomération grenobloise, avec les bibliothèques voisines dans le cadre du Plan d'Education aux Arts et à la Culture et avec Grenoble Alpes Métropole dans le cadre de résidences d'auteurs, par exemple.

Ainsi, en 2023, 162 actions culturelles de lecture publique ont permis de toucher 1884 personnes. Entre les temps d'ouverture au public et les actions culturelles, on évalue une moyenne de 21h hebdomadaires consacrées à l'accueil des publics, en 2023.

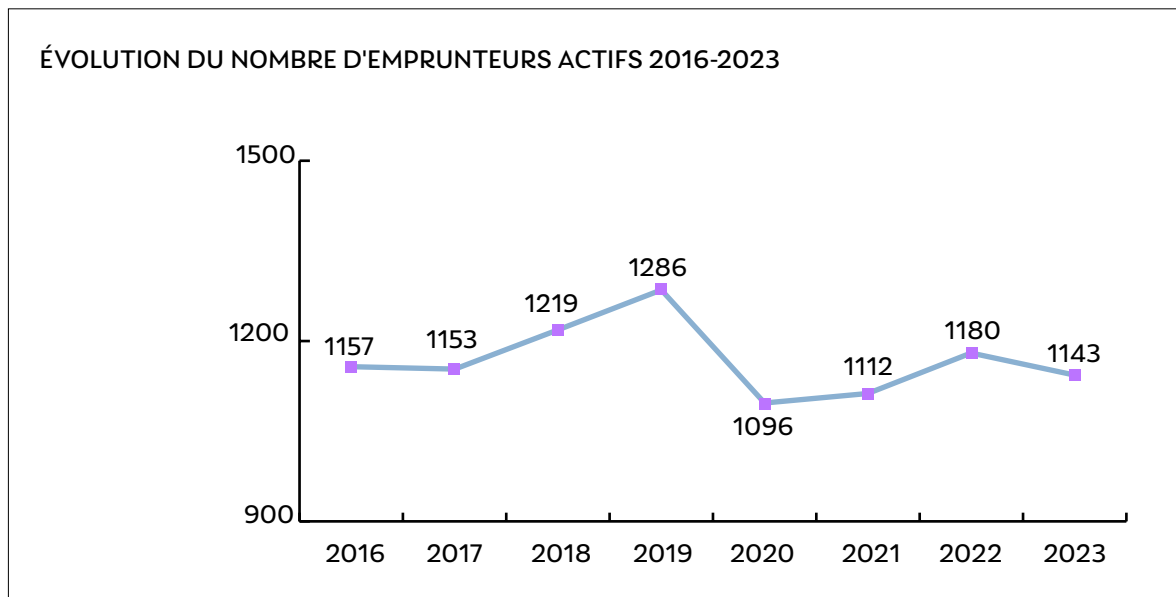
◆ **Fréquentation/évolution et profils des usagers**

• **Fréquentation**

En 2023, la bibliothèque municipale compte 1143 emprunteurs actifs pour 1421 inscrits. Ce taux d'inscription représente 17% de la population seyssinoise.

Jusqu'à la crise de COVID 19, on notait une augmentation régulière du nombre d'inscrits actifs de la bibliothèque municipale. En 2016 et 2017, 17% de la population seyssinoise était inscrite à la bibliothèque, 18,39% en 2018 et 19,27% en 2019.

Cette évolution s'explique, notamment, par l'évolution démographique de la commune.

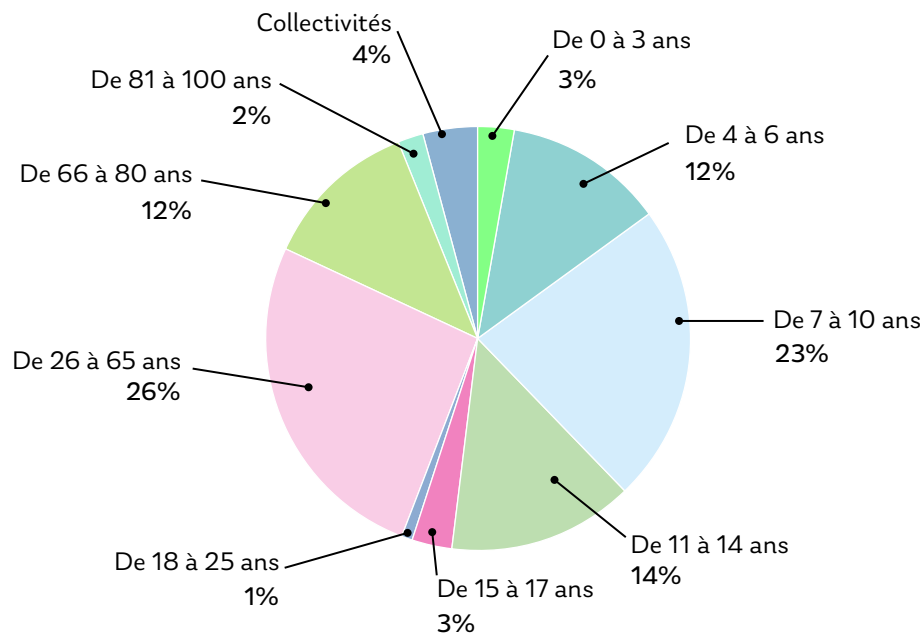


• **Profil usagers : un public familial**

Le public de la bibliothèque municipale a plutôt un profil familial, avec, en 2023, 26% d'adultes actifs (26 à 65 ans), 23% d'enfants de 7 à 10 ans, 17% d'adolescents (11-18 ans), et 12% d'enfants de 4 à 6 ans.

Au regard de la répartition de la population évaluée par l'INSEE en 2020, on constate que la bibliothèque parvient efficacement à toucher les 0-14 ans qui constituent 52% des inscrits en 2023 alors que cette tranche d'âge représente 18% de la population seyssinoise.

En revanche, si les personnes de plus de 60 ans représentent 31,6% de la population seyssinoise, les plus de 65 ans ne représentent que 14% des usagers inscrits à la bibliothèque municipale en 2023.

2023 - RÉPARTITION DES ABONNÉS PAR TRANCHES D'ÂGE

Ces chiffres nous indiquent l'importance de mettre en œuvre un accueil et des actions spécifiques pour le public familial, mais aussi le public adolescent qui constitue la 3^e part d'utilisateurs de la bibliothèque.

Par ailleurs, une réflexion doit être menée spécifiquement auprès du public senior, en termes d'actions mais aussi en termes d'accessibilité intérieure et extérieure du bâtiment, d'horaires d'ouverture, de mobiliers et de ressources documentaires

Provenance des usagers

95% des inscrits sont Seyssinois. En 2023, 43% d'entre eux habitent au Village ou à Pré Nouvel (haut de Seyssins), 34% habitent le Centre et sont donc proches de la bibliothèque et 23% habitent le quartier de la Plaine.

Cette répartition du public fréquentant la bibliothèque n'est pas à ce jour en corrélation avec le taux de population par quartiers de la commune. Les habitants du quartier de la Plaine, en l'occurrence, viennent moins, proportionnellement à la population du quartier.

Lors de notre enquête concernant la fréquentation des usagers réalisée en 2021, il est apparu que 58% des personnes qui ont répondu utilisent leur voiture pour venir à la bibliothèque, y compris les habitants du quartier du Centre.

Parallèlement, 50% des répondants indiquent coupler leur venue à la bibliothèque ponctuellement ou systématiquement avec une autre activité, comme aller chercher les enfants à l'école, au périscolaire, à l'agence postale communale, au Centre d'éducation musicale ou pour faire des courses dans les commerces de proximité.

Ces informations nous révèlent l'importance d'installer la future médiathèque dans une zone de vie, liée à l'activité des enfants, des activités associatives, des commerces et d'autres services de la commune. Les parkings et places de stationnement sont également d'importance pour faciliter la visite des usagers.

◆ **Activité du fonds documentaire**

• **État du fonds documentaire**

Le fonds documentaire de la bibliothèque de Seyssins est constitué en 2023 de 19 144 documents dont :

- 17 137 livres, 510 DVD en fonds propre, 173 documents sonores (livres audio ou livres CD), de 37 périodiques et de 3 « fabriques à histoires » comportant 13 histoires numériques ;
- grâce au soutien de la Médiathèque départementale de l'Isère, ce fonds est complété par 99 documents sonores (CD) et 113 DVD ;
- 18 499 documents sont en libre accès au public soit 71 documents/m² pour une surface de 260m².

L'âge moyen des collections en 2023 était de 13 ans.

Afin d'améliorer l'attractivité des collections, la bibliothèque met en œuvre depuis 2017 un plan de gestion documentaire annuel où l'élimination conséquente des documents de plus de 10 ans constitue un axe fort. Elle reste tout de même raisonnée au regard des attentes des usagers et des capacités de renouvellement des collections avec un budget d'acquisition annuel 2023 de 16 300€.

• **Accès à deux bibliothèques numériques**

En tant que commune métropolitaine de moins de 10 000 habitants, les abonnés de la bibliothèque de Seyssins bénéficient actuellement de l'accès gratuit à deux plateformes numériques : la Numothèque Grenoble Alpes et la bibliothèque numérique de l'Isère.

• **Conditions d'emprunts**

Le service d'emprunt est conditionné par une inscription, gratuite pour les jeunes seyssinois, pour les demandeurs d'emplois et pour les personnes répondant aux minima sociaux, et payante pour les adultes et les personnes non-seyssinoises.

	Seyssinois	Non-seyssinois
Adultes	8 €	16 €
Adultes répondant aux minima sociaux/demandeurs d'emploi	0 €	0 €
Enfants/jeunes de - de 18 ans	0 €	8 €
Tarif famille	16 €	24 €

- **Le taux d'emprunts**

Depuis janvier 2021, les usagers peuvent emprunter, pour une durée de 3 semaines, 10 documents imprimés et 4 CD ou livres audio, et 1 fabrique à histoires « Lunii ». Les cartes adultes permettent d'emprunter 4 DVD supplémentaires.

Le nombre de prêts annuel était en constante augmentation entre 2015 (45 716 documents) et 2019 (53 277 documents). Après la crise sanitaire, où le taux d'emprunt avait fortement baissé, les usagers ont réalisé, en 2023, 54 831 prêts pour 9 352 visites annuelles soit : 231 prêts moyens par jour et 39 emprunteurs en moyenne par jour d'ouverture. Selon les statistiques nationales pour les communes de 8 000 à 12 000 habitants, le nombre de visite moyen est de 18 245 en 2018 avant la crise de COVID 19.

On peut ainsi établir une moyenne de 6 emprunts par visite en 2023, alors qu'en 2021 le panier moyen était de 5,4 documents par visite et de 4,2 documents par visite en 2019 (contre 2,4 documents en moyenne au niveau national en 2028).

On remarque ainsi que si les abonnés seyssinois fréquentent moins la bibliothèque, ils empruntent davantage.

◆ La bibliothèque de Seyssins face aux données nationales et locales

	Seyssins 2018 (7783 habitants)	Seyssins 2023 (8023 habitants)	Moyenne 2018 (Pour les établissements d'un territoire de 8 000 à 12 000 habitants)
Nombre d'heure d'ouverte hebdomaire		14h45	23h20
ETP	3,4	3,6	4,7
Nombre d'emprunts actifs	1219	1143	1260
Nombre d'actifs pour 100 habitants	15,70%	14,20%	13%
Nombre de prêt annuels	50 140	54 831	44 500
Nombre de prêts / habitants	6,4	6,8	4,45
Nombre de visites	11 827	9 352	18 245
Surface bibliothèque		300m ²	620m ²
Surface / nombre d'habitants	0,038m ² / hab	0,037m ² / hab	0,062m ² / hab
Dépenses d'acquisition documentaire	16 600		23 050
Dépenses documentaires / nombre d'habitants	2,10€	2€	2,30€
Nombre de documents / m ²	74 doc / m ²	64 doc / m ²	42 doc / m ²
Nombre de documents / m ²	2,9 doc / hab	2,4 doc / m2	2,6 doc / hab

Sources : statistiques INSEE, bibliothèque de Seyssins, Données d'activité 2018 - synthèse nationale par le Ministère de la Culture

Ce comparatif entre les données de la bibliothèque de Seyssins et les moyennes nationales pour des établissements d'un territoire de 8 000 à 12 000 habitants en 2018 met en évidence que par rapport à ces moyennes nationales, à Seyssins :

- les horaires d'ouverture et la surface de l'établissement sont notablement inférieurs ;**
- le nombre de documents et les dépenses documentaires par habitant sont inférieurs en 2023 ;**
- si les usagers viennent moins fréquemment, ils empruntent bien davantage que la moyenne nationale.**

◆ Tableau comparatif des bibliothèques Iséroises entre 7000 et 9000 habitants hors têtes de réseaux

Commune	Pop.	Heures ouv. hebdo	Surf.	surface / hab	Dépenses docs	depenses / hab	ETP salariés	nbr accueils classes collèges	nbr accueils classes collèges	Total actions culturelles	Total action lecture publique
Tignieu-Jamezieu	7806	20	150	0,019	8 500	1,09	1,60	75		15	90
Varces-Allières-et-Risset	8483	17	300	0,035	17 363	2,05	2	86		22	108
Roussillon	8578	21	350	0,041	13 216	1,54	2	186		56	242
Vif	8740	16	182	0,021	14 135	1,62	3	180	1	16	197
Saint-Ismier	7360	17,5	360	0,049	22 216	3,07	3,37	100	2	59	161
Seyssins	8023	15	300	0,037	16 264	2,03	3,60	91		71	162
Gières	7227	19	680	0,094	32 000	4,43	3,80	106	2	68	176
Vizille	7474	19	500	0,067	23 989	3,21	3,86	80		55	135
La Verpillière	7441	20,5	458	0,062	24 895	3,35	4,5	123	9	87	219
Tullins	7883	18	418	0,053	24 262	3,08	4,58	68	6	0	74
Claix	8142	21	477	0,059	22 400	2,75	4,8	83		77	160
Moirans	7647	23	1062	0,139	45 532	5,95	8,38	126		NC	NC
Moyennes		18,9167	436,42	0,056	22 098	2,85	3,79	108,6667	4	47,818182	156,727273

Sources : données statistiques 2023 - transmises par le Médiathèque départementales de l'Isère

Ce comparatif entre les données de la bibliothèque de Seyssins et les données des bibliothèques appartenant à des communes de 7 000 à 9 000 habitants sur le territoire isérois montre également qu'au niveau local, la bibliothèque de Seyssins se situe en-dessous des moyennes concernant : les horaires d'ouverture, la surface par habitant, le budget d'acquisition documentaire et le nombre d'équivalent temps plein.

En revanche, le nombre d'actions culturelles de lecture publique, dont les accueils de classes, est supérieur à la moyenne de ces bibliothèques iséroises.



◆ Forces et faiblesses de la bibliothèque actuelle

• Les forces :

- la situation géographique à côté d'un parc ;
- un équipement voûté doté d'une identité visuelle ;
- des actions culturelles riches et nombreuses, notamment hors les murs ;
- la proximité avec les services administratifs, l'agence postale communale, les commerces du Centre, l'école maternelle et élémentaire et le Centre d'éducation musicale ;
- une zone sécurisée devant la bibliothèque (pas de passage de moyens de transports motorisés) ;
- les parkings et places de stationnements alentours ;
- le développement des multiples partenariats ;
- l'implication de bénévoles en soutien à l'activité de lecture publique ;
- la qualité d'accueil, d'écoute et la satisfaction du public ;
- un taux d'emprunts relativement positif ;
- des usagers qui empruntent plus par rapport à la moyenne nationale ;
- un public familial en adéquation avec une partie de la population seyssinoise ;
- un nombre d'actions culturelles à destination des publics au-dessus de la moyenne de celles des bibliothèques iséroises de communes de tailles similaires.

• Les faiblesses :

- l'accessibilité extérieure et intérieure du bâtiment ;
- les parkings et places de stationnements alentours peu accessibles à certains horaires ;
- le manque de visibilité de l'équipement ;
- la configuration du lieu obligeant l'équipe à beaucoup de manutention, contraignant les possibilités d'accueil des publics ;
- le bruit dans l'espace public ;
- des espaces de lecture, de travail et de calme limités ;
- un bureau du personnel trop petit, inconfortable, éloigné des espaces de consultation et peu accessible pour les usagers ;
- une surface de 0,037m² / habitant inférieure aux besoins de la population ;
- un mobilier lourd, peu malléable et vieillissant ;
- le manque d'assises ;
- les horaires d'ouverture insuffisants ne permettant pas aux usagers de rester longtemps et inadaptés pour une partie de la population seyssinoise ;
- le passage réduit des transports en commun ;
- un manque de personnel (3,6 équivalents temps plein insuffisant) ;
- un budget documentaire ne permettant pas un renouvellement suffisant des collections ;
- des espaces de stockage du matériel et des animations en dehors de la bibliothèque ;
- une faible fréquentation du public senior malgré les actions menées.

3 Le projet de médiathèque à Seyssins

Pour définir les orientations du projet culturel scientifique éducatif et social de sa future médiathèque, la ville de Seyssins a souhaité impliquer les habitants à travers plusieurs méthodes de concertation :

- des enquêtes auprès des usagers et des non publics de la bibliothèque municipale actuelle en 2021 et 2023 ;
- deux groupes de travail impliquant des Seyssinois, des partenaires sociaux, éducatifs et associatifs, des agents et les élus municipaux : en 2015-2018 puis en 2022-2023 ;
- réunion avec l'association Les Amis de la Bibliothèque Lucie-Aubrac en septembre 2021 ;
- présentation publique à la population seyssinoise en octobre 2021.

Le premier groupe de travail mené entre 2015 et 2018 a permis de mener des réflexions concernant les services et les animations proposés ou encore l'emplacement géographique de la future bibliothèque. Pour accompagner ces temps de travail collectif, le CAUE ⁽⁴⁾ est intervenu, et des visites des médiathèques intercommunales du Grand-Lemps et de Bièvre Isère Communauté (site de la Côte-Saint-André et de Saint-Siméon-de Bressieux) ont été réalisées.

• **Les réflexions de ce groupe de travail ont mis en exergue les axes suivants :**

- le futur service de lecture publique doit être une médiathèque avec des collections composées de médias écrits et multimédias, des jeux vidéo, un fonds ludothèque et doit permettre l'accès aux ressources numériques ;
- cette médiathèque doit être un lieu facilitant l'accès aux supports et aux connaissances et un lieu de médiation dans les murs et hors les murs ;
- elle doit être un tiers lieu au cœur du vivre ensemble adapté et ouvert à tous les publics. Chacun doit se sentir « comme à la maison » avec un mobilier confortable, sur roulettes, avec des espaces lumineux et paisibles, avec des coins pour soi et d'autres pour être ensemble ;
- surtout, elle doit avoir une architecture de plain-pied et être modulable ;
- elle doit être un lieu de rencontre et d'échange, en proposant des accueils de classes ou de groupes sans que cela ne dérange les autres types de publics présents, des événements thématiques, des soirées, des clubs, des expositions et des rencontres d'auteurs ;
- elle doit être un lieu participatif et innovant, un lieu pour « découvrir » et « faire ce que l'on aime » comme faire de la cuisine, regarder des films, jouer en famille à des jeux de société ;
- elle doit être implantée dans un quartier actif, desservi par les transports en commun, avec des places de stationnements faciles d'accès ;
- Elle doit être accessible pour les personnes à mobilité réduite, pour les personnes malvoyantes et malentendantes.

⁽⁴⁾CAUE : Conseil Architecture Urbanisme Environnement

Le second groupe de travail mené en 2022 et 2023 a, quant à lui, permis d'affiner ces orientations. Pendant un an et demi, les membres de ce groupe ont pu visiter les médiathèques de Tullins et de Moirans (Pays Voironnais - Isère).

Les réunions régulières se sont déroulées sur les thématiques suivantes. « Comment intégrer les habitants, les usagers et les associations seyssinoises dans la future médiathèque ? », « L'accueil des différents publics », « Le jeu et le jeu vidéo » avec l'intervention de l'agent en charge de l'actuelle ludothèque de Seyssins et du bibliothécaire de la Médiathèque départementale de l'Isère en charge des jeux vidéo, ou encore « Le développement durable » et « Les horaires d'ouverture » suite à l'analyse de l'enquête publique réalisée au printemps 2023 et avec l'intervention de la référente livre et lecture de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes.

• **Les réflexions de ce second groupe de travail ont permis d'identifier les axes importants pour la future médiathèque seyssinoise :**

- élargir les horaires d'ouverture ;
- faciliter la venue des habitants ;
- créer une ambiance accueillante dès l'entrée ;
- faciliter les échanges avec les bibliothécaires ;
- proposer des ressources documentaires « pour tous » physiques et numériques et des collections attractives ;
- faciliter la circulation entre les rayonnages et la modularité des espaces ;
- aménager la médiathèque en faveur de la venue des familles et de la consultation sur place avec du mobilier confortable ;
- proposer des espaces pour discuter ;
- développer les services avec :
 - une ludothèque,
 - des espaces multimédias (films, musique, numérique, jeux vidéo),
 - des espaces de travail et d'étude,
 - des espaces dédiés aux collections,
 - un espace jeunesse insonorisé qui intègre un coin « parentalité » et qui permet la cohabitation des pratiques de lecture (à haute voix / silencieuse) avec des gradins,
 - un « coin à nous » destiné aux adolescents,
 - une salle d'animation avec une entrée indépendante pour des expositions, spectacles, conférences, ateliers, projections, rencontres de groupes,
 - un coin « café »,
 - un coin cuisine,
 - et des coins poussettes ;
- développer les médiations pour valoriser et promouvoir les documents ;
- développer le lien social par des :
 - accueils de groupes simultanément/pendant ou en dehors des horaires d'ouverture,
 - activités pour attirer tous les âges et les différents types de publics,
 - actions favorisant le mélange intergénérationnel et l'expérience collective ;
- développer les partenariats avec les associations communales, les services de la commune, le collège (complémentarité avec le CDI) ;

- favoriser la participation des publics par :
 - le partage de savoir-faire, de connaissances, d'expériences,
 - le partage de passions, de métiers, de voyages,
 - en organisant des groupes de discussion,
 - en proposant des lieux d'expression, notamment pour les adolescents,
 - en offrant la possibilité de faire des suggestions d'achats.
- intégrer le développement durable :
 - avec un bâtiment ouvert avec un minimum de cloisons et de rangements fixes pour permettre une évolution de son usage à moindre coût dans les années futures,
 - dans la rénovation du bâtiment et dans son fonctionnement,
 - dans les actions culturelles de la médiathèque (ateliers, collections, partenariat avec les jardins partagés, sensibiliser aux bons gestes, grainothèque).

Ces réflexions ont permis de conforter la ville de Seyssins dans sa volonté de se doter d'un service de lecture publique qui, d'une part, facilite l'accès à la culture pour tous en adéquation avec l'évolution de sa population et de ses usages et qui soit, d'autre part, fédérateur de lien social et d'échanges entre les habitants.

3.1. Favoriser l'accessibilité et l'ouverture de la médiathèque

3.1.1 Objectif 1 : déménager le service de lecture publique dans un bâtiment accessible

Le conseil municipal a décidé de créer la future médiathèque dans un bâtiment qui est l'ancienne école maternelle des Iles, située au 50, rue de la liberté à Seyssins.



Ce choix est motivé par plusieurs atouts de l'équipement et de sa localisation qui répondent aux besoins d'accessibilité nécessaires à un service public inclusif dédié au plus grand nombre.

◆ **Un choix de localisation social et écologique**

Cet équipement se situe dans le quartier de la Plaine de Seyssins qui est le plus peuplé de la commune avec 35% des Seyssinois.

Ses habitants sont pourtant ceux qui fréquentent le moins l'actuelle bibliothèque située au Centre de la commune.

Ce quartier est aisément desservi par les transports en commun avec une ligne de tramway à proximité et un réseau de bus qui favorisent à la fois les déplacements dans les communes voisines - dont Seyssinet-Pariset et Fontaine -, dans l'agglomération grenobloise et entre les quatre quartiers de la commune.

Un parking et des places de stationnement tout autour permettent aux Seyssinois de venir en voiture, qui est le moyen de transport privilégié par les habitants pour venir à la bibliothèque⁽⁵⁾.

Ce quartier bénéficie, par ailleurs, d'une forte activité avec :

- l'espace sportif Jean-Beauvallet qui réunit de nombreuses associations sportives pour les adultes et pour le jeune public ;
- le CCAS composé du multiaccueil, du Relais Petite Enfance, du pôle seniors, d'un conseiller numérique, et qui accueille toutes les semaines la banque alimentaire et des Ateliers sociolinguistiques ;
- plusieurs zones commerçantes à proximité ;
- de nombreuses entreprises ;
- l'école maternelle et élémentaire Louis-Armand ;
- le collège Marc-Sangnier ;
- l'école de danse ;
- le parc Raymond-Aubrac fréquenté par les familles, par les jeunes et par les seniors ;
- les équipements événementiels le Prisme et l'espace Victor-Schoelcher rapidement accessibles.

Ces différentes activités s'étalent sur les différents temps quotidiens et hebdomadaires des jeunes, des parents, et du tout public mais aussi des seniors et de publics moins enclins à fréquenter les services culturels. Elles favorisent, en outre, une mixité sociale et des habitudes dont la médiathèque pourra profiter.

⁽⁵⁾Selon l'enquête réalisée en 2021 concernant la fréquentation du service

◆ Le choix de l'équipement : l'ancienne école maternelle des Îles

L'équipement choisi est un bâtiment de plain-pied de 657 m², correspondant aux surfaces préconisées pour une commune de 8 000 à 9 000 habitants. Lumineux, majoritairement décroisonné et spacieux, il permet une modularité des espaces nécessaires à la médiathèque.



Photo de l'entrée de l'équipement

Équipement de 665m² Parcelle de 4000m²

Cet équipement bénéficie de jeux extérieurs avec un revêtement adapté aux jeunes enfants ainsi que d'un terrain arboré.

Cette configuration préexistante à la médiathèque présente l'atout indéniable de faciliter la circulation intérieure et extérieure au bâtiment, mais aussi entre les pratiques de lecture, de jeux, de détente, et de convivialité.

L'aménagement des espaces extérieurs (parvis et enceinte) et l'installation de bancs, de chaises et de tables d'extérieur pourront encourager des curiosités, des pratiques et peut-être même des habitudes qui renforceront l'envie d'entrer dans l'espace intérieur de la médiathèque.

◆ Renforcer l'accessibilité de l'équipement pour tous

Cet équipement de plain-pied pourra simplifier l'accès aux personnes à mobilité réduite. Des WC PMR seront installés.

Dans une volonté de proposer une médiathèque inclusive, les espaces, les rayonnages, la signalétique et les installations devront être adaptés pour assurer l'autonomie des personnes en situation de handicap.

Une partie du mobilier pourra être modulable en hauteur, par exemple, et les fonds documentaires audio à destination notamment des personnes malvoyantes pourront faire l'objet d'une réflexion spécifique en termes de mise en espace et de signalétique. Pour faciliter la venue de personnes s'occupant de jeunes enfants, un coin poussette et une nurserie seront aménagés.

Enfin, pour encourager les différentes mobilités douces, un espace pour les vélos ou les trottinettes, sécurisé et abrité, pourra être installé. Grâce à un partenariat avec d'autres services de la commune, des solutions de transports collectifs pourront être développées pour les personnes qui ont des difficultés à se déplacer.



Plan de masse de l'équipement

3.1.2 Objectif 2 : Renforcer la politique d'accueil des publics

Les médiathèques sont des lieux publics où l'on peut se rendre sans avoir ni à payer ni à justifier de son identité. Pour favoriser le lien social et le sentiment que chacun a sa place dans cet équipement communal seyssinois, il est important d'affirmer une politique d'accueil des publics forte et de se donner les moyens de son efficacité. Ainsi, le souhait est d'adapter les espaces d'accueil, d'augmenter les horaires d'ouverture et de renforcer la présence du personnel disponible pour les usagers.

◆ Proposer des espaces d'accueil facilitant la venue des habitants

La commune souhaite un équipement qui serve à rendre accessible la culture, tout en étant ouvert aux citoyens et pour les Seyssinois. Cet esprit d'ouverture devra donc être lisible dès l'entrée de la médiathèque grâce des baies vitrées rendant visible de l'extérieur ce qu'il se passe à l'intérieur.

Une porte d'entrée vitrée encouragera les habitants à venir découvrir les collections et les services. Ils pourront s'installer pour feuilleter les journaux et les revues dans des assises confortables.

Dès l'entrée, les usagers sauront qu'ils peuvent utiliser cet équipement de différentes façons : lire, patienter, discuter, prendre connaissance des informations communales et intercommunales.

Un coin « salon de thé », marqueur de sociabilité, sera, en outre, rapidement identifiable et utilisable.

Une banque d'accueil centrale adaptée au bâtiment facilitera par ailleurs l'échange des usagers avec le personnel de la médiathèque. Elle permettra de transmettre les informations attendues par les usagers, de réaliser les prêts, les retours, les réservations, les prolongations et les inscriptions des abonnés.

La commune souhaite par ailleurs continuer à s'inscrire dans des dispositifs facilitant l'accueil des personnes sourdes et malentendantes.

◆ Augmenter les horaires d'ouverture

Afin de répondre aux besoins exprimés par la population et pour éviter l'exclusion d'une partie des Seyssinois, le volume hebdomadaire des ouvertures sera élargi, s'appuyant sur l'enquête réalisée au premier semestre 2023.

Contrairement à la bibliothèque actuelle où les usagers viennent surtout emprunter des documents, l'ambition pour la future médiathèque est d'offrir un lieu culturel où les Seyssinois peuvent rester, passer du temps et partager des expériences.

Ainsi, les horaires d'ouverture seront de 20h hebdomadaires (au lieu de 14h45 actuellement), répartis pour :

- élargir des ouvertures en début de soirée ;
- proposer des plages horaires plus calmes ;
- et permettre aux usagers d'avoir plus de temps pour consulter les documents et profiter des différents services de la médiathèque.

Des tests pourront être réalisés pour des ouvertures ponctuelles sur les pauses méridiennes afin de toucher un public différent, dont les salariés des entreprises situées sur le quartier de la Plaine.

En fonction des moyens disponibles, ces horaires d'ouverture pourront évoluer pour s'adapter à des publics qui fréquentent moins la médiathèque ou à de nouvelles demandes de la part des habitants.

Les horaires d'ouverture seront idéalement complétés par une dizaine d'heures hebdomadaires consacrées aux accueils de groupes spécifiques (accueils de la petite enfance, de classes, du centre de loisirs, de seniors, de résidents de l'ESTHI ou de l'EHPAD, etc.) et à la mise en œuvre d'actions culturelles régulières (ateliers, rencontres, conférences-débats, clubs de lecteurs, séances de jeux, projections cinéma, médiations d'expositions, formations, etc.). La proportion d'accueils de groupes et d'animations sera néanmoins corrélée aux moyens humains disponibles. En fonction de ces moyens les actions culturelles de lecture publique seront développées selon un ordre de priorité.

◆ Renforcer la présence de l'équipe accueil

Dans le but d'offrir un service de qualité, la présence des bibliothécaires durant les horaires d'ouverture aux publics sera renforcée avec le plus souvent 2 bibliothécaires mobilisés sur chaque créneau. Leurs rôles seront en priorité le renseignement, le conseil aux usagers et la médiation de documents. Ils devront être visibles et disponibles à la banque d'accueil, dans les espaces des collections et pour l'accompagnement des publics à l'usage des jeux, des ressources numériques et multimédias.

Une charte de l'accueil sera rédigée et servira de référence pour toute personne intégrant l'équipe accueil de la médiathèque, agents, stagiaires, bénévoles.

L'équipe professionnelle pourra, en effet, s'appuyer sur des bénévoles pour assurer le rangement, la valorisation des documents dans les rayonnages, la couverture des ouvrages et l'organisation d'animations.

Les membres de l'association des Amis de la Bibliothèque Lucie-Aubrac ont une importance et un impact sur la convivialité du lieu et sur le lien social que la commune souhaite développer avec ce nouvel équipement. Des échanges réguliers avec les bénévoles et les usagers devront être mis en place pour faire évoluer positivement la qualité d'accueil de la médiathèque.

Contrairement à la bibliothèque actuelle, où les agents n'ont pas de visibilité sur les espaces de consultation des documents, l'agencement des bureaux des bibliothécaires devra permettre au personnel de voir les publics et d'être vus. Ainsi, selon les besoins, ils seront plus en mesure d'intervenir auprès des usagers. L'accueil des usagers devra être prioritaire.

3.1.3 Objectif 3 : Favoriser l'attractivité des collections

◆ Des collections adaptées pour tous

La médiathèque proposera des collections en fonds propre évalué entre 18 000 et 20 000 documents afin de favoriser l'accessibilité des ressources. Elles pourront ainsi être efficacement mises en valeur. Laissant ainsi de la place aux différentes assises, les documents pourront mieux être consultés sur place.

Une politique documentaire sera développée et mise en œuvre. Elle comprendra une charte documentaire et un plan de gestion documentaire annuel permettant de s'adapter au mieux à l'évolution des besoins des usagers ainsi qu'à la vie du service et du territoire.

Les collections seront réparties en plusieurs espaces complémentaires et décloisonnés afin de faciliter la circulation et la visibilité de l'un à l'autre.

• La presse

La « presse » sera composée de journaux et de magazines adaptés aux demandes des lecteurs mais aussi aux activités de la commune. Les abonnements sélectionnés devront pouvoir évoluer régulièrement. La presse étant souvent consultée sur place, l'espace dédié devra donc être une porte ouverte aux personnes qui viennent dans la médiathèque pour s'informer des nouvelles du jour, pour attendre un horaire (ex : la sortie d'école), ou pour patienter le temps que leur enfant ou leur compagnon réalise une activité dans la médiathèque.

Environ 40 abonnements à des revues et journaux « papier » sont envisagés, complété par les bouquets de presse disponibles par le biais des deux bibliothèques numériques disponibles pour les usagers seyssinois.

• Collections du secteur adulte

Les collections de la « fiction adulte » sont composées de romans de tous les genres, de biographies, et de bandes-dessinées adulte. Ces collections devront répondre aux différents niveaux de lecture et proposer les différents genres facilement repérables (romans français, romans étrangers, science-fiction, romans policiers, romans détente, etc.).

Pour pouvoir apporter des ressources documentaires aux personnes plus éloignées de la lecture, **un fonds « Facile à lire »** pourra être mis en place, avec du mobilier spécifique.

Une section de livres en gros caractères devra être développée et valorisée pour être facilement identifiable afin de répondre aux envies de lectures des personnes dont la vue baisse.

Un fonds de livres audio devra également être actualisé malgré un taux d'emprunt potentiellement plus faible, afin de continuer à proposer des romans, des essais et des documentaires aux personnes malvoyantes. La signalétique et la mise en espace de ce fonds devront tout particulièrement être réfléchis pour être facilement repérable afin

de créer des habitudes de déplacement de la part de personnes malvoyantes et de la part des personnes accompagnatrices.

Des services facilitant l'accès au livre pourront être proposés, comme la proposition d'ouvrages DAISY (Digital Accessible Information SYstem), grâce à des partenariats spécifiques dont celui avec la Médiathèque départementale de l'Isère.

Les livres documentaires devront être rapprochés des livres de fiction pour éveiller la curiosité, inciter à la fois la consultation sur place et l'emprunt. Les livres documentaires relatifs à la parentalité constitueront un fonds spécifique qui sera installé dans l'espace jeunesse, proche de la partie ludothèque.

L'ensemble des collections du « secteur adulte » pourra contenir jusqu'à 8 200 documents avec 4 500 romans, 2 500 livres documentaires et un fonds de 1 200 bandes dessinées et mangas.

- **Collections à destination des adolescents**

Un espace « ados » pour les jeunes entre 11 et 18 ans offrira les collections dédiées à ce public qui est en demande de bénéficier d'un « coin à nous » un peu isolé. Il regroupera, notamment, les romans et les bandes dessinées pour les adolescents. Cet espace « ado » devra être organisé et décoré de façon à ce que ce public se sente à l'aise et qu'il ait envie de rester plus que le temps de choisir ses ouvrages. Les assises ou encore un tableau « à messages » pourront contribuer à leur appropriation de la médiathèque.

Les collections « ado » pourront être réparties selon les volumes suivants : 1 000 romans, 200 bandes dessinées, 150 mangas pour un total de 1 350 documents.

- **Collections du « secteur jeunesse »**

Un espace jeunesse proposera les collections « fiction » (albums, contes, romans, bandes dessinées) pour les enfants âgées de 0 à 11 ans.

Cet espace réunira les albums documentaires et les documentaires pour la jeunesse en vue d'une organisation intuitive du point de vue de l'utilisateur et pour être facilement accessible pour le jeune public.

Le fonds dédié à la parentalité intégrera l'espace jeunesse pour s'adapter aux usages du lieu, en lien avec la ludothèque.

Cet espace devra permettre à la fois la lecture en solitaire ou à plusieurs. L'acoustique devra faire l'objet d'une attention spécifique dans ce secteur où les pratiques de lecture cohabitent.

Les collections du « secteur jeunesse » pourront intégrer jusqu'à 7 900 documents avec 2 500 albums enfance et petite enfance, 1 500 romans pour les 6-11 ans, 1 500 bandes dessinées, 500 mangas, 1 700 albums et livres documentaires et 150 documents « fonds parentalité ».

- **Collections dédiées aux jeux**

La médiathèque proposera un « fonds ludothèque » pour tous les âges, de la petite enfance aux adultes avec des jeux d'exercices, des jeux symboliques, des jeux d'assemblage et des jeux de règles. Une partie d'entre eux seront présentés avec les collections du secteur jeunesse pour créer des ponts entre ces collections.

Une réflexion devra être menée dans le cadre de la politique documentaire pour créer des ponts entre les jeux et les livres jeunesse et adolescents.

Le « fonds ludothèque » sera constitué de 1500 documents composés de jeux et de jouets. Environ 300 documents seront en consultation sur place et 700 à 1200 documents à emprunter (fonds tournant).

- **Collections multimédia**

Des collections multimédia intégreront le fonds de la médiathèque avec des DVD et des jeux vidéo. Ces collections pourront être empruntées et consultées sur place avec un espace « visionnage » et un espace « jeux vidéo » dédié.

En fonction de l'évolution technologique et des usages (lecteurs DVD, diffusion de la VOD, etc), le fonds DVD devra faire l'objet d'une adaptation dans les années qui suivront l'ouverture de la médiathèque afin de répondre autant aux demandes des personnes qu'aux missions des bibliothèques publiques de faciliter l'accès pour tous aux œuvres et aux connaissances. Un fonds permanent sera composé de 800 DVD. Le fonds de jeux vidéo devra s'adapter à plusieurs marques de consoles de jeux et aux différents types de publics, notamment les adolescents. Le fonds permanent est évalué à 150 jeux vidéo.

Afin de compléter les fonds propres de la médiathèque et pour apporter une attractivité supplémentaire, des documents multimédias, DVD et jeux vidéo, seront empruntés régulièrement à la Médiathèque départementale de l'Isère.

Une partie de l'offre documentaire multimédia pourra être proposée de façon plus ou moins ponctuelle, en fonction des demandes des usagers, des opportunités et des pratiques sociales. Ainsi, le prêt de vinyles pourra, par exemple, être mis en place.

Le prêt de boîtes à histoires numériques pour le jeune public sera proposé en continuité avec le service disponible dans l'actuelle bibliothèque municipale.

Les ressources numériques seront apportées par le biais du partenariat avec la Médiathèque départementale de l'Isère et de Grenoble Alpes Métropole.

Elles devront être valorisées dans les collections physiques.

La presse, les romans, les documentaires des collections physiques de la médiathèque devront être développés en prenant en compte l'offre de ces deux bibliothèques numériques et de leurs évolutions.

La musique devra être présente dans la médiathèque, même si l'emprunt de CD ne sera pas proposé. L'emprunt de CD n'est plus pertinent au regard des taux de prêts, des usages du public et des outils technologiques. Les plateformes numériques sont désormais privilégiées par les usagers. Il sera donc d'autant plus important de s'appuyer sur les bibliothèques numériques pour orienter, conseiller et valoriser les différents genres musicaux, notamment avec une borne d'écoute musicale.

La diffusion viendra compléter ces supports d'accès à la musique, par le biais de concerts ou d'écoutes collectives dans les espaces de la médiathèque.

◆ Un mobilier et des espaces de consultation adaptés aux usages

Une politique documentaire adaptée au territoire et aux moyens disponibles contribue à rendre attractif un fonds documentaire. Celui-ci l'est davantage grâce à un mobilier adapté et une mise en espace qui en facilite l'accès. L'aménagement participera donc pleinement à la valorisation des collections.

Les étagères ne devront pas dépasser une hauteur de 1m60 et les documents devront être organisés de façon à limiter la nécessité de se baisser pour les personnes qui recherchent un document. Le système de bacs, notamment pour les albums jeunesse et les bandes dessinées, devra être privilégié ainsi que du mobilier spécifique pour les mangas, les DVD, les jeux et les jeux vidéo.

Les rayonnages devront être espacés d'1m40 pour permettre le passage sans gêne des personnes en fauteuil roulant.

Du mobilier de présentation devra être mis en place pour les nouveautés, des sélections thématiques, et inviter les usagers à partager leurs découvertes.

Le mobilier devra être à la fois neutre, confortable et chaleureux pour donner une identité visuelle à la médiathèque et donner aux personnes l'envie de rester dans les lieux. Ainsi, le nombre d'assises devra répondre au minimum aux préconisations d'une assise pour 10m² en faveur de la consultation sur place, de la lecture individuelle mais aussi du partage d'avis de lecture ou de conseils. Dans les espaces des collections adulte, des canapés pourront être installés.

Avec les livres documentaires, des tables et chaises pourront faciliter la recherche d'information et la découverte d'ouvrages souvent consultés sur place comme les livres d'art. Les écoliers pourront s'installer pour faire leurs devoirs. Les adultes en télétravail pourront eux aussi s'installer facilement avec des prises électriques et le wifi mis à disposition pour leur matériel informatique. La recherche d'information sur internet

pourra être facilitée grâce à l'accès à des postes informatiques ou des tablettes.



Zone de l'heure du conte
©Basalt Architecture

Dans l'espace jeunesse, des gradins seront installés pour faciliter l'appropriation du lieu par tous et pour pouvoir accueillir des groupes d'enfants ou des classes au milieu des collections. Un coin type « petite maison » pourra également inviter les enfants à trouver leur « coin à eux ». Le mobilier dédié au rangement des collections et les assises seront adaptés aux plus petits mais aussi aux adultes qui les accompagnent.

Dans les différents secteurs, les étagères, le mobilier de présentation et les bacs de rangement seront sur roulettes. Le sol sera adapté de façon à faciliter le déplacement des rayonnages par le personnel de la médiathèque, autant dans le cadre d'une médiation, d'un accueil de publics ou d'un événement que dans le cadre d'un réagencement ponctuel des collections.

Enfin, la signalétique sera claire et lisible pour tous afin d'assurer l'autonomie des usagers dans les espaces de consultation, permettant une recherche documentaire efficace. Répondant au souhait de modularité, elle pourra être « aimantée » par exemple pour évoluer avec les ressources, les services et le mobilier de la médiathèque.

Offrir un équipement de lecture publique plus ouvert et plus accessible en termes de localisation, de circulation intérieure, d'accueil des publics et de collections est une priorité par rapport à la bibliothèque municipale actuelle. Elle contribue également à l'ambition de la ville de Seyssins de créer une médiathèque Tiers lieu. La volonté de la commune est, en effet, que la médiathèque soit un lieu de vie propice à la rencontre, à la mixité sociale et à la participation des publics.

3.2. Créer un lieu d'échanges et de rencontres pour tous

3.2.1 Objectif 4 : développer le lien social

◆ Proposer des services culturels créateurs de lien social

Le choix d'intégrer des fonds ludothèque, jeux vidéo et multimédias émane tout d'abord d'une volonté de faciliter la venue des publics potentiellement moins enclins à la lecture et au livre. L'objectif est de créer des ponts entre ces nouveaux médiums culturels, le livre, l'écrit et les informations nécessaires à chacun pour être autonome au sein de la société. Ensuite, ces fonds encouragent de nouvelles pratiques dans les murs de la médiathèque stimulant le lien social.

Les ressources multimédias physiques et numériques sont par nature propices au partage d'expérience. Elles pourront donc, dans la mesure du possible, être consultées sur place grâce à une borne d'écoute musicale, une sonorisation de l'espace pour une écoute collective, un espace de visionnage de films seul ou à plusieurs et un espace dédié aux jeux vidéo. Ce dernier devra privilégier le jeu à plusieurs entre amis, en famille ou entre usagers, sans pour autant déranger les autres pratiques de la médiathèque. Des médiations et des animations de la part des bibliothécaires pourront être réalisées régulièrement pendant ou en dehors des horaires d'ouverture.

Les ludothèques ont un rôle social fort en proposant des ressources empruntables et surtout des espaces et des tables de jeu. Grâce à un égal accès pour tous au jeu en tant que loisir culturel, elles favorisent la mixité sociale, les échanges intergénérationnels et interculturels. Le fonds ludothèque devra être organisé de façon à s'intégrer naturellement avec les ressources écrites et multimédias. Une partie pourra être empruntée et une autre destinée à être jouée sur place. Ainsi, l'espace de la médiathèque devra être réfléchi pour inciter autant la découverte sur place que l'emprunt de jeux de la part de publics de différents âges, de la petite enfance aux adultes en passant par le public adolescent. La cohabitation avec les espaces de lecture et de travail dans la médiathèque devra faire l'objet d'une attention particulière, en termes d'acoustique notamment.

Le bâtiment donnant facilement accès aux espaces extérieurs, ces derniers pourront, en outre, être utilisés pour jouer de façon collective et individuelle.

◆ Développer des actions et des partenariats pour toucher les différents publics

Comme expliqué précédemment, le quartier choisi pour implanter la médiathèque de Seyssins bénéficie d'une forte activité éducative, sociale, sportive et commerçante. La proximité avec les services du CCAS, de l'école et du collège est un atout pour créer des partenariats et mettre en œuvre des projets communs.

Néanmoins, le rayonnement de la médiathèque devra s'étendre aux trois autres quartiers, le Centre, le Village et Pré Nouvel. La culture est un outil opportun pour développer le lien entre ces territoires et les nouveaux habitants de la commune. Grâce aux différents supports culturels dont elle est dotée et grâce aux outils et au savoir-faire des bibliothécaires, la médiathèque constitue un acteur indéniable dans l'animation du territoire communal.

Ainsi, le partenariat avec les acteurs de la petite enfance pourra être renforcé pour créer des habitudes de lecture et stimuler l'imagination dès le plus jeune âge. Si chaque mois aujourd'hui, la bibliothèque se déplace au multiaccueil et au Relais Petite Enfance pour réaliser des moments des histoires, demain la nouvelle proximité avec la médiathèque permettra de faciliter la venue de groupes et les échanges autour du livre avec les professionnels. Les assistantes maternelles, pour qui il est actuellement difficile de venir à la bibliothèque en raison de son emplacement géographique, pourront plus facilement s'approprier les espaces de la médiathèque. Une nurserie à proximité de l'espace jeunesse et de la ludothèque sera un atout certain pour profiter des lieux sereinement avec les très jeunes enfants.

Les accueils de classes réguliers autour de projets annuels se poursuivront avec les écoles maternelles et élémentaires. L'aménagement d'une médiathèque plus grande facilitera la venue libre de classes en dehors de ces projets, et en dehors des contraintes des ouvertures au public qui existent dans l'actuelle bibliothèque. Avec la possibilité d'accueillir différents groupes simultanément, ou des groupes plus nombreux grâce aux espaces élargis de la nouvelle médiathèque, des projets intergénérationnels pourront plus facilement être mis en œuvre facilitant la rencontre des jeunes et des seniors. Une salle d'animation pourra également servir de lieu ressource pour développer des activités créatives, comme des ateliers de loisirs créatifs, des ateliers d'écriture, des ateliers incluant le son, la lecture à haute voix ou le numérique.

Pouvant accueillir des groupes également pendant les ouvertures au public, le partenariat avec les équipes du service périscolaire pourra être développé pour leur venue dans la médiathèque sur les différents temps de leurs propres accueils. La médiathèque pourra constituer un lieu de détente, ou encore un lieu où des activités pourront être mises en place. Des actions autour du livre pourront également être proposées dans leurs locaux.

Le partenariat avec les Accueils Collectifs de Mineurs permettra de sensibiliser le jeune public à la lecture, à l'écrit et à la culture de façon complémentaire, grâce à des animations autour du livre, des films et de l'écriture ou encore grâce à des accueils libres proposés les mercredis et pendant les vacances scolaires. Leur venue à la médiathèque sera facilitée dans le cadre amicale ou familiale. L'équipe de la médiathèque s'attachera à ce qu'elle devienne un lieu de référence dans l'esprit des habitants, jeunes et moins jeunes, pour les pratiques de loisirs.

Des actions spécifiques pourront être mises en place à destination du public adolescent. Le partenariat avec le collège Marc-Sangnier ainsi qu'avec le lycée de secteur et le pôle jeunesse (LEJS) pourra être développé et pérennisé à travers l'accueil dans la médiathèque ou l'organisation d'animations et d'ateliers hors les murs. Des actions ciblées, autour du manga ou des jeux vidéo par exemple, devront être proposées et construites conjointement. Un club ado sera également proposé au sein de la médiathèque.

Ces partenariats pourront, en l'occurrence, contribuer au développement de parcours éducatifs de l'enfant et de la jeunesse.

Pour le public adulte et le tout public, un programme d'actions culturelles sera déployé tout au long de l'année avec différents clubs de lecture, des soirées thématiques, des rencontres d'auteurs, des conférences, des concerts, des spectacles ou encore des ateliers créatifs, scientifiques et des expositions d'artistes.

Pour réaliser sa programmation culturelle, la médiathèque s'appuiera sur les partenariats avec les services communaux, les acteurs institutionnels et associatifs de la commune mais aussi sur les acteurs culturels de l'éducation artistique et culturelle du bassin de vie des Seyssinois et de Grenoble Alpes Métropole. Une ouverture au-delà de ces territoires pourra compléter la programmation des actions de lecture publique. La médiathèque pourra ainsi accueillir des expositions de plus grande ampleur, au rayonnement plus large.

L'atelier d'écriture communal, coordonné actuellement par le CCAS, sera désormais réalisé à la médiathèque grâce à un aménagement rendant enfin possible cette activité régulière. Suivie essentiellement par des retraités, sa mise en œuvre à la médiathèque permettra d'ouvrir cette animation à un plus large public.

Le public de plus de 60 ans représente seulement 14% des inscrits de l'actuelle bibliothèque. Nombreux sont ceux qui n'utilisent pas le service, malgré leur goût pour la lecture, pour des questions de moyen de transport et de difficulté à se déplacer. L'implantation de la médiathèque dans le quartier de la Plaine, ajoutée à la nouvelle proximité avec le pôle seniors du CCAS, devrait faciliter leur venue. Les partenariats existants avec le Foyer logement le Belvédère, avec l'EHPAD et le pôle seniors pourront être renforcés pour rendre accessible l'offre documentaire auprès des seniors. Des actions de médiations pour lutter contre l'isolement seront mises en place. Un nouveau type de portage à domicile pourra être réfléchi au niveau communal, selon les besoins qui se manifesteront suite au déménagement du service de lecture publique et grâce au renforcement de ces partenariats.

La médiathèque devra enfin poursuivre ses actions auprès des publics dits « empêchés ». Des partenariats avec les établissements de santé, comme l'ESTHI ou la Clinique du Dauphiné, pourront être mis en place. La visite de groupes de personnes en fauteuils roulants sera enfin permise grâce à une mise en espace adaptée dans les collections mais aussi dans une salle d'animation où ils pourront s'installer aisément pour réaliser une activité collective : ateliers créatifs, lecture à haute voix, écoute musicale, projection de films, etc.

◆ Favoriser les rencontres entre les Seyssinois

Le développement de rencontres intergénérationnelles présente un axe important de la politique socioculturelle de la ville de Seyssins. Forte du tissage de ces partenariats, la médiathèque et les médiathécaires constitueront des acteurs privilégiés du territoire pour mettre en œuvre des projets et pour susciter l'échange et les expériences communes entre les jeunes et moins jeunes générations.

Implantée dans l'un des 4 quartiers de la commune, l'équipe de la médiathèque devra par ailleurs poursuivre ses actions hors les murs pour aller toucher les habitants des autres quartiers et les personnes qui ne fréquentent pas la médiathèque. Des dispositifs, comme l'actuel « Biblio'parc » qui consiste à donner rendez-vous aux habitants dans les parcs avec des livres et des jeux, devront être développés. Ce type d'animation permet tout particulièrement de toucher de nouveaux publics, de faire se rencontrer les habitants et de partager du temps ensemble.

La médiathèque devra dans la mesure du possible être présente lors d'événements communaux, comme par exemple, les cérémonies des nouveaux arrivants, les événements festifs, ou encore les spectacles des Vagabondes, la saison culturelle mutualisée avec Seyssinet-Pariset, pour se rendre visible auprès de tous et s'affirmer comme un lieu source d'informations et de rencontres au cœur de la vie communale.

La ville de Seyssins souhaite, par ailleurs, que la médiathèque devienne un lieu d'accueil pour les acteurs institutionnels et pour les associations, favorisant la rencontre entre les publics et la mixité sociale. Ainsi, ils pourront organiser :

- des séances des Ateliers sociolinguistiques du CCAS ;
- des ateliers « tricots » du pôle seniors ;
- des ateliers peinture, couture, éco-gestes ;
- des activités de bien-être de la part d'associations seyssinoises ;
- ou encore des groupes de parole des résidentes de la fondation Boissel – Solidarité Femmes Milena, par exemple.

En accueillant les projets des associations et des établissements scolaires la médiathèque pourra valoriser leurs activités en les rendant visible auprès de tous.

Ces séances pourront se dérouler en même temps qu'un autre accueil de publics de la médiathèque ou pendant les horaires d'ouverture de la médiathèque, grâce à une salle d'animation disponible. L'ambition est de créer un lieu de vie stimulé par le brassage des publics et des activités. Ainsi, ce lieu sera prompt à encourager le dialogue interculturel et à favoriser la diversité culturelle.

3.2.2 Objectif 5 : développer la participation des publics

◆ Développer les actions sociales et culturelles avec les usagers et les associations communales

Avec le renforcement des partenariats, le développement des habitudes des habitants en lien avec la médiathèque et le renforcement de la politique d'accueil du service, l'ambition de la commune est de favoriser la participation des habitants à l'offre culturelle. Les pratiques amateurs pourront être mises en valeur dans la programmation des actions culturelles en s'appuyant sur les associations seyssinoises pour organiser des expositions, des spectacles par les compagnies de théâtre ou l'école de danse de la commune, des concerts, des rencontres-débats ou encore des projections. L'aménagement extérieur côté cour de l'équipement pourra être travaillé avec les usagers et les habitants, en lien avec les services communaux, contribuant ainsi au partage de techniques et au recyclage de matériaux.

Lors des ouvertures aux publics, les médiathécaires auront, par ailleurs, pour mission d'échanger avec les usagers grâce à des dispositifs facilitateurs, au coin café par exemple. Ils seront prompts à rechercher les « talents » et les « savoir-faire » des usagers qui pourraient être valorisés ou partagés à l'occasion d'une animation. La posture du médiathécaire et des bénévoles devra encourager une relation de confiance et l'appropriation du lieu par les Seyssinois.

◆ Aménager le bâtiment et ses extérieurs en faveur de la diversité et de la transversalité culturelle

La salle d'animation, évoquée précédemment, devra être aménagée pour organiser facilement et rapidement ces rencontres et ces partages d'expériences.

Cette salle d'animation devra être aménagée pour l'installation d'expositions, l'organisation de projections cinématographiques, de conférences, de concerts et de spectacles, en prenant en compte les ressources techniques complémentaires dont disposent les services événementiels et techniques de la commune. L'intégration des dispositifs techniques et des gradins rétractables qui pourront être rapidement déployés facilitera l'installation de ces événements et réduira considérablement les manutentions nécessaires aux médiathécaires.

Elle devra également permettre un accès direct par l'extérieur, notamment pour les événements en soirée qui ne nécessitent pas un passage par l'espace des collections ou pour sécuriser le lieu. Ainsi, cette salle d'animation pourra ponctuellement être mise à disposition d'une association ou d'un service municipal à la condition que le projet corresponde aux enjeux des services de lecture publique et de ce projet culturel, scientifique, éducatif et social.

Elle sera divisible en deux espaces afin d'être adaptée à la taille des animations. Une partie sera en permanence dédiée aux animations ou à l'accueil de groupe tandis qu'une seconde partie viendra compléter l'espace de lecture augmentant les possibilités de consultation sur place ou d'étude des usagers. La possibilité de travailler en groupe pour les adolescents, par exemple, sera permise grâce à cette configuration, comme la possibilité d'être utilisée en partie pour le jeu collectif selon le taux de fréquentation de l'espace ludothèque.

Les espaces des collections devront parallèlement être aménagés pour pouvoir accueillir des expositions sur les murs de la médiathèque.

Le parvis devant la médiathèque servira naturellement de lieu d'attente et de lecture grâce à l'installation de bancs. Son aménagement permettra à la médiathèque d'être identifiée par les habitants comme un lieu de rencontre. Profitant de sa situation géographique, rue de la liberté, avec d'un côté l'accès à une zone d'entreprises, de l'autre l'accès à l'école primaire Louis-Armand et aux CCAS et sur un 3^e axe l'accès à l'équipement sportif Jean-Beauvallet, le parvis pourra être privilégié pour des animations en extérieurs. En effet, des panneaux d'exposition pourront être mis en place afin de toucher les habitants du quartier et les personnes moins habituées à l'usage des services culturels. La vente de livres annuelle pourra être complètement ou partiellement réalisée sur ce parvis, comme des séances de jeux et de lecture à haute voix. Il facilitera, en somme, la visibilité de la médiathèque rendant ainsi plus accessible la culture pour tous les publics.

La transversalité culturelle permise par l'aménagement de la future médiathèque et de ses extérieurs offrira ainsi des possibilités au développement de la créativité, de la curiosité, de l'ouverture à l'autre et à la connaissance de soi-même.

◆ **Faire évoluer les services et les collections en impliquant les usagers et les habitants**

Que ce soit en termes d'actions culturelles comme de politique documentaire, une médiathèque doit s'accorder au public de son territoire. Or, celui-ci évolue. Les attentes et les besoins des habitants évoluent simultanément. Ainsi, la ville de Seyssins souhaite encourager l'implication des habitants dans le fonctionnement de sa médiathèque pour susciter un dialogue régulier avec les élus et l'équipe professionnelle et bénévole de la médiathèque.

Pour les acquisitions documentaires, les médiathécaires pourront solliciter des personnes ressources identifiées parmi les lecteurs, pour les romans de science-fiction, par exemple, ou le fonds Dauphinois consacré à l'histoire locale. L'équipe d'acquéreurs devra réfléchir aux comités à mettre en place pour les aider à l'acquisition de certains secteurs ou pour recevoir l'avis d'usagers permettant d'évaluer ponctuellement le développement de certaines collections, comme pour le fonds « histoire » ou « sociologie ».

Le portail numérique ainsi qu'un cahier spécifique devra recueillir les suggestions d'acquisition des usagers. La priorité accordée à ces propositions sera explicitée dans la politique documentaire de la médiathèque. Celle-ci devra, en outre, être communiquée et intelligible pour tous de façon à ce que chacun puisse comprendre les choix effectués par les médiathécaires.

Pour la mise en œuvre de la programmation des actions de lecture publique, des orientations annuelles pourront également être communiquées. Les médiathécaires devront concerter les usagers pour répondre à leurs attentes et ajuster la programmation culturelle de l'établissement en fonction.

L'évaluation du service devra, enfin, donner lieu à des consultations régulières des usagers et des habitants par le biais de groupes de travail ou d'enquêtes de satisfaction.

Les médiathèques sont, en effet, un service public, qui doivent s'adapter aux évolutions de la société. La transformation des pratiques par le biais des nouvelles technologies impacte considérablement le rapport au livre, à l'écrit, à la musique ou encore aux films.

Les collections des médiathèques doivent aussi apporter les informations nécessaires pour comprendre l'actualité et les enjeux sociétaux.

Dans ce souci, l'équipement seyssinois devra tenir ce rôle d'accompagner les citoyens dans ces évolutions.

3.3. Évoluer avec l'environnement et la société seyssinoise

3.3.1 Objectif 6 : Intégrer le développement durable

Face à l'urgence climatique, la ville de Seyssins affirme son engagement dans la protection de la nature et de notre environnement. Dans le cadre des objectifs de développement durable définis par l'Agenda 2030⁽⁶⁾ de l'ONU, elle met en œuvre des actions et reconnaît sa médiathèque comme étant l'un des acteurs importants de cette démarche de par les partenariats qu'elle développe, l'accès aux informations qu'elle offre, et de par ses espaces et services favorisant les rencontres et les échanges.

◆ **Le développement durable dans la rénovation et l'aménagement du bâtiment**

Le choix de la commune de déménager le service de lecture publique dans une ancienne école dotée d'un terrain arboré participe à cette démarche. En effet, selon l'ADEME⁽⁷⁾, « mieux vaut rénover un bâtiment pour utiliser 80 fois moins de ressources ». Même si la réglementation environnementale ne s'applique pas aux projets de rénovation, la commune souhaite suivre des objectifs se rapportant à la RE 2020. Et pour minimiser l'impact du projet dans l'environnement, il intègre la démarche HQE, qui se définit comme une approche multicritères autour de quatre familles de cibles : Eco-construction, Eco-gestion, Confort, Santé.

⁽⁶⁾L'Agenda 2030 a été voté en 2015 par les pays de l'ONU. 17 objectifs sont définis : l'éradication de la pauvreté, la lutte contre la faim, l'accès à la santé, l'accès à une éducation de qualité, l'égalité entre les sexes, l'accès à l'eau salubre et à l'assainissement, le recours aux énergies renouvelables, l'accès à des emplois décents, l'innovation et infrastructures, la réduction des inégalités, des villes et communautés durables, une consommation responsable, la lutte contre le changement climatique, la protection de la faune et de la flore aquatique, la protection de la faune et de la flore terrestre, la justice et la paix, et le partenariat pour les objectifs mondiaux.

⁽⁷⁾ ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Dans ce cadre, le programme de réhabilitation de l'ancienne école des Îles fixe les orientations suivantes :

- améliorer la perméabilité du site sur le parvis ;
- récupérer les eaux pluviales ;
- éviter les produits polluants, peintures écolabel ;
- mettre en œuvre un chantier à faible nuisance et à la pollution minimisée ;
- se doter d'éléments techniques robustes, durables et accessibles ;
- soigner le confort d'hiver et le confort d'été ;
- réaliser un traitement acoustique sur l'ensemble du bâtiment ;
- optimiser l'éclairage naturel tout en stoppant l'ensoleillement direct ;
- mettre en place une ventilation efficace ;
- réaliser l'isolation thermique et acoustique de la façade ;
- végétaliser la toiture ;
- rafraîchir le bâtiment grâce à des solutions passives ;
- penser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le choix du mobilier, de la signalétique et pour les circulations ;
- installation de poubelles de tri sélectif.



Plan masse
©Basalt Architecture

◆ Sensibiliser les publics par des collections et des actions spécifiques

Le projet culturel, scientifique, éducatif et social de la médiathèque de Seyssins répond aux objectifs de développement durable par ses axes d'accessibilité et d'ouverture et par son ambition de développer le lien social, les partenariats et la participation des habitants.

La médiathèque aura comme orientation de développer ses collections concernant l'environnement, les travaux pratiques, l'écologie et la justice sociale. Pour une éducation large, elle devra proposer des documents présentant des opinions diverses dans le but de donner la possibilité à chacun de nourrir sa propre opinion et d'étayer sa réflexion de façon éclairée.

La bibliothèque actuelle intègre déjà dans sa charte d'acquisition documentaire la lutte contre les discriminations et celle en faveur de l'égalité femmes/hommes. Ces orientations seront reconduites dans la politique documentaire de la future médiathèque. Ces collections seront accompagnées par des actions de médiation régulières, comme des présentations d'ouvrages ou de films et des bibliographies spécialisées. La médiathèque organisera des ateliers et des conférences pour sensibiliser les publics aux enjeux du développement durable et pour les accompagner aux bons gestes en faveur du climat, d'une économie circulaire ou d'une société plus juste. Des interventions des acteurs locaux pourront être envisagées, comme celles de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat qui constituent un partenaire fort de la ville de Seyssins.

Par ailleurs la commune souhaite implanter des jardins partagés dans l'enceinte de la médiathèque.

Ce partenariat facilitera la mise en œuvre d'actions pédagogiques auprès des jeunes publics et des moins jeunes. Une grainothèque pourra également être installée et co-gérée en associant les autres associations de jardins de la commune.

Le souhait de la ville de Seyssins est, enfin, que la médiathèque donne l'exemple dans son fonctionnement, en sollicitant des prestataires de proximité dès que cela est possible, en choisissant des prestataires utilisant les mobilités douces pour leurs livraisons, quand cela est possible, ou en consommant des produits locaux. Les bons gestes devront être intégrés aux pratiques quotidiennes des médiathécaires, en termes d'économie d'énergie, de papier, mais aussi en termes de stockage de données numériques.

3.3.2 Objectif 7 : proposer un espace dédié à la parentalité

La ville de Seyssins bénéficie de services existants dédiés à la petite enfance et à l'éducation des enfants. La médiathèque est partenaire de ces services pour initier et développer le goût de la lecture. En tant que lieu de ressources documentaires et lieu d'échanges, elle est également prompte à accompagner les professionnels et les parents.

◆ Développer des collections spécifiques

Partant du constat que la parentalité sous toutes ses formes est au cœur des préoccupations d'une grande partie de la population seyssinoise, un fonds documentaire dédié sera proposé regroupant des DVD, des magazines et des livres. Ce fonds, devra être à la fois pratique, concret et portera sur la maternité, la petite enfance, l'enfant, l'adolescent et la famille, et faire état de la diversité des pratiques parentales, de la personnalité de chaque enfant et des contextes familiaux.

Une partie de ce fonds documentaire pourra être développée avec les professionnels de la petite enfance et de l'enfance pour les accompagner dans leur propre pratique. Le projet de la médiathèque est de soutenir leurs démarches et de leur apporter des ressources complémentaires.

L'Analyse des Besoins Sociaux réalisée en 2021 a mis en exergue le besoin de la population d'avoir des lieux d'animations et d'échange avec et entre les familles, ainsi que la mise en œuvre d'actions en faveur de la parentalité. Ainsi, l'espace réservé à la ludothèque, au fonds ludothèque et au jeu sur place sera développé pour aider les enfants à grandir et les parents à vivre des moments privilégiés avec eux ; le jeu étant propice à l'apprentissage dans le plaisir.

Le ludothécaire aura pour mission d'affirmer cet espace comme un lieu d'écoute et d'accompagnement de l'enfant et du parent.

Le médiathécaire gestionnaire du fonds dédié à la parentalité et le ludothécaire auront pour mission d'alerter concernant les attentes des familles. Ils devront partager ces informations avec les partenaires de l'enfance et de la petite enfance pour que les différents services travaillent en synergie.

Enfin, la médiathèque bénéficiera de jeux en extérieur et des aménagements propices à la convivialité. Le parcours entre les collections, les services et les animations sera complété par l'implantation des jardins partagés sur le terrain de la médiathèque. Les familles pourront ainsi facilement partager des activités communes et du temps de détente.

◆ **Proposer des animations aux familles en lien avec les collections documents et de jeux**

Cette complémentarité des différents services et des institutions communales autour de la jeunesse et des familles permettra d'affiner un programme d'actions répondant au mieux aux besoins des parents. Ainsi, pourront être proposées des séances découvertes et d'initiation autour du jeu, des rencontres avec des professionnels de la puériculture ou encore avec des professionnels de la santé. Des formations pourront, enfin, avoir lieu dans l'espace de la médiathèque.

Les actions de médiation de la ludothèque devront être en grande partie consacrées à l'expérience parents-enfants. Et les animations autour du jeu vidéo devront privilégier les relations familiales.

La programmation des actions culturelles de la médiathèque devra consacrer une part importante aux événements réunissant les familles en lien avec les ressources documentaires : des moments des histoires pour tous les âges, des ateliers, des rencontres d'auteurs, des expositions en lien avec la littérature jeunesse ou avec la créativité de l'enfant.

Les médiathécaires auront également pour mission de faire connaître aux parents la littérature jeunesse. Ils devront, en outre, les accompagner dans leurs choix d'emprunt pour faciliter le plaisir de la lecture ensemble et celui de l'enfant de 0 à 15 ans.

3.3.3 Objectif 8 : accompagner les seyssinois dans les nouveaux enjeux de la société de l'information

Les médias et le numérique ont une place prépondérante dans la société de l'information actuelle. Ils ont transformé les pratiques de loisirs mais aussi celles concernant l'accès à l'information. De nouveaux canaux de diffusion se sont développés avec les réseaux sociaux et les nouvelles plateformes numériques (ex : Tik Tok, Twitch, YouTube...), apportant un foisonnement d'informations dans lequel il est parfois difficile de s'orienter.

Les institutions développent parallèlement de plus en plus leurs services sur internet, contraignant même les personnes à adopter de nouveaux outils et de nouveaux usages.

Aujourd'hui, dans une commune comme Seyssins, la fracture numérique n'est plus tout à fait en termes d'équipement matériel des ménages mais plutôt en termes d'usage et de maîtrise de ces outils d'information et de communication. Le rôle de la médiathèque est justement d'accompagner ces pratiques et de lutter contre cette « nouvelle » forme de fracture numérique.

◆ Aménager un espace public numérique

Le souhait de la commune est de pouvoir mettre à disposition du public des postes informatiques permettant la recherche documentaire dans le catalogue de la médiathèque, la navigation sur internet et l'organisation d'ateliers de médiation autant auprès d'adolescents que de personnes âgées. Le jeu en ligne pourra être expérimenté et proposé sur ces postes.

Un minimum de 4 postes est souhaitable pour pouvoir proposer des activités de sensibilisation, d'initiation ou de perfectionnement, soit individuelle ou collective.

Les collections relatives à la pratique de l'informatique ainsi qu'à la société de l'information et de la communication pourront être rapprochées de cet espace public numérique.

◆ Développer les partenariats autour du numérique

La ville de Seyssins s'est dotée d'un conseiller numérique. Son rôle est d'informer et d'accompagner les personnes pour les aider à mieux maîtriser les outils numériques, les aider dans leurs démarches en ligne mais aussi développer des actions de sensibilisation et de prévention autour des problématiques liées au numérique. Ses actions seront partagées entre le CCAS et la médiathèque en fonction des projets, des publics visés et des ressources concernées.

Ainsi, des ateliers, des conférences ou encore des formations pourront être mis en œuvre ainsi que des temps d'échanges de la pratique. Des actions pourront également être proposées afin d'aider les aînés dans leurs démarches administratives, par exemple, ou pour accompagner les usagers et les professionnels dans l'éducation à l'image.

Une partie de ces actions de sensibilisation pourra être destinée aux familles pour une meilleure compréhension de l'univers médiatique des jeunes.

Pour faciliter l'apprentissage et l'accompagnement de tous les publics, l'espace public numérique de la médiathèque pourra être mis à disposition de groupes, notamment des apprenants des Ateliers sociolinguistiques de la commune.

◆ **Intégrer les ressources numériques dans les collections physiques**

Le souhait de la ville de Seyssins est de maintenir le partenariat avec le département de l'Isère et avec Grenoble Alpes Métropole pour faire bénéficier les Seyssinois de leurs bibliothèques numériques. Celles-ci mettent à disposition des livres numériques pour tous les âges, de la presse en ligne, de la musique, des films et de l'autoformation. La Numothèque Grenoble Alpes dispose également d'une plateforme dédiée aux ressources patrimoniales, et la bibliothèque numérique de l'Isère du spectacle vivant.

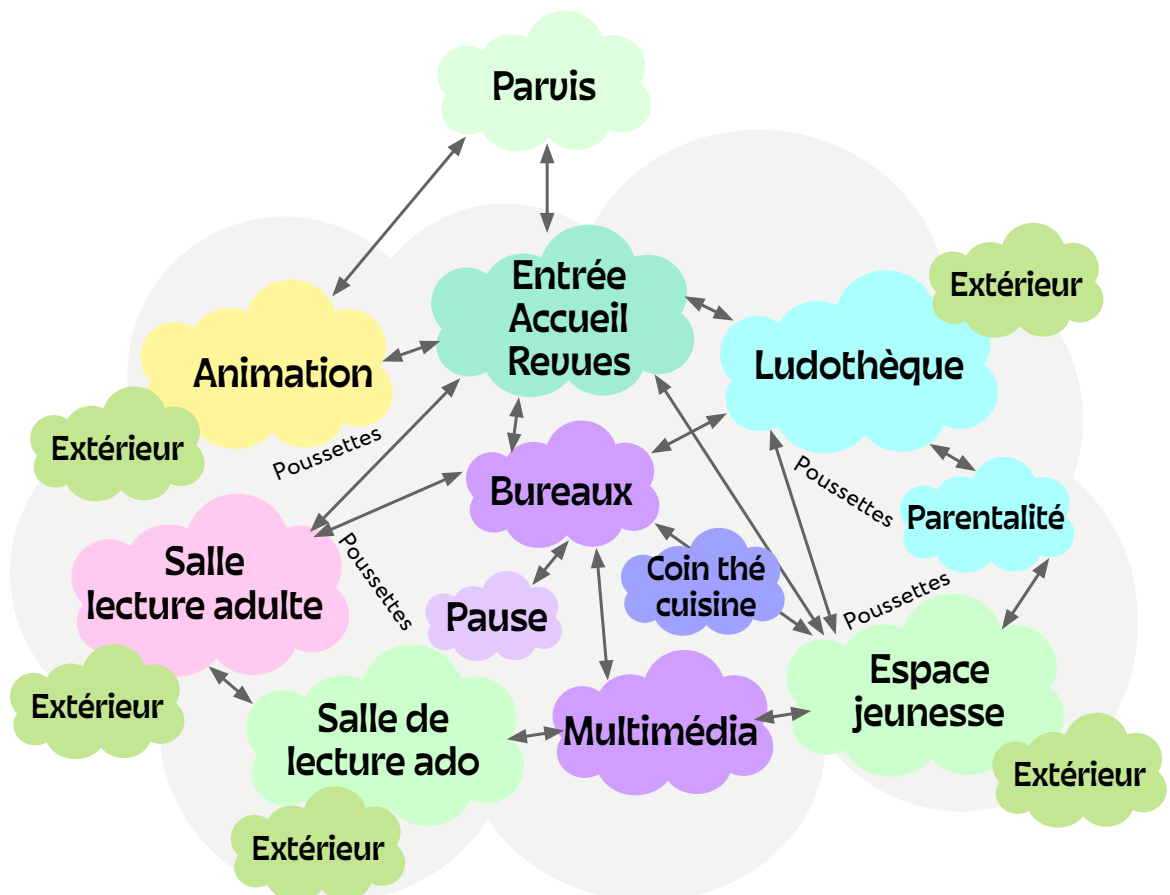
La médiathèque devra rendre visibles et accessibles ces ressources numériques dans les collections physiques, grâce à l'installation de tablettes notamment. Des médiations seront réalisées par les médiathécaires pour affirmer la complémentarité des collections et conseiller facilement les usagers à la fois parmi les collections physiques et numériques. Des liens devront être réalisés entre l'éditorialisation de ces deux bibliothèques numériques et les sélections documentaires physiques de la médiathèque de Seyssins par le biais d'affichages dans l'espace des collections ou sur son propre portail numérique. Enfin, la médiathèque devra proposer des ateliers numériques pour aider les Seyssinois à utiliser ces ressources culturelles numériques.

La création d'une médiathèque accessible et ouverte, facilitant la rencontre et la mixité sociale et accompagnant les habitants dans les évolutions sociétales et environnementales requiert des moyens financiers, techniques et humains qui pourront être impactés par le contexte économique. Néanmoins, la ville de Seyssins affirme son engagement pour déployer un service culturel attractif et qualitatif.

4 Les moyens du projet médiathèque

4.1 Fonctionnalités des différents espaces de la médiathèque

Le logigramme ci-après représente les fonctionnalités et les relations souhaitées entre les différents espaces.



4.2 Moyens humains

Pour pouvoir organiser une politique d'accueil renforcée avec une augmentation des horaires d'ouverture et pour intégrer de nouveaux services multimédias et ludothèque, le service de lecture publique seyssinois nécessite une augmentation de son équipe de professionnels actuellement à 3,8 équivalents temps plein (3,6 ETP effectif avec un temps partiel).

L'organisation de l'équipe se fera avec 5 équivalents temps plein, avec :

- Une cheffe de service (catégorie B ou A)
- Un adjoint / coordinateur du secteur jeunesse (catégorie B)
- 2 à 3 médiathécaires (catégorie C ou B)
- Un ludothécaire (catégorie B)

Le conseiller numérique de la commune interviendra pour mener des projets autour de l'informatique, du numérique, de l'éducation à l'image et de la prévention.

Le poste d'agent d'entretien est évalué à 0,8 équivalent temps plein.

En soutien à l'activité de lecture publique, l'équipe de bénévoles (équivalent à 0,5 ETP) pourra continuer à intervenir pour la réparation des ouvrages, le rangement, l'aide aux usagers à l'utilisation de l'équipement.

À côté des agents, guidés par une charte à écrire ensemble et formés régulièrement, ils auront toute leur place dans l'animation du lieu et dans la mise en œuvre des actions culturelles et sociales de la nouvelle médiathèque.

4.3 Équipement informatiques et numériques

ESPACES	ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES REQUIS
Espace numérique	4 postes informatiques Wifi 4 casques audio 1 imprimante 1 logiciel de gestion de l'utilisation des ordinateurs publics
Espace multimédias	1 écran 1 lecteur DVD 1 tablette avec casque Enceintes intégrées au plafond
Espace jeux vidéo	3 consoles de jeux 1 écran
Banque d'accueil	1 poste informatique 1 lecteur code barre 1 tablette Wifi 2 bornes automatiques de prêt/retour 1 platine d'encodage
Services internes	8 postes informatiques 8 lecteurs code barre 1 imprimante couleur 1 vidéo projecteur mobile 1 écran mobile 1 platine d'encodage
Espaces de consultation	6 tablettes 1 borne de lecture en braille Wifi
Salle d'animations	Wifi Vidéo projecteur Ecran interactif grand format

4.4 Financement du fonctionnement du service

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	MONTANT ANNUEL ESTIMÉ
Budget d'acquisition de documents et de jeux	26 000€
Budget personnel / équipe médiathèque (5 ETP)	204 000€
Budget personnel / entretien	30 000€
Autre budget de fonctionnement (maintenance bornes, équipement RFID, alimentation, prestation de service, fournitures divers (cartes, codes barres, etc.), équipement documents, etc.)	13 000€
Petit équipement	1 500 €
TOTAL	274 500€

Afin de mettre en œuvre les orientations de ce projet d'établissement ambitieux, la ville de Seyssins sollicitera, notamment, l'accompagnement :

- de la Direction Régionale des Affaires Culturelles en réalisant une demande de subvention pour l'élargissement des horaires d'ouverture de son service de lecture publique ;
- du département de l'Isère, dans le cadre de son Plan lecture, pour la mise en œuvre de ses actions culturelles et pour des actions à destination des publics éloignés
- de la Caisse d'Allocation Familiale de l'Isère pour des projets d'animation en lien avec la ludothèque et l'espace parentalité ;
- du Centre National du Livre pour l'acquisition de fonds documentaires, notamment à destination des publics dits « empêchés ».

4.5 Financement du projet de réhabilitation de l'ancienne école des îles en médiathèque

Pour mener à bien ce projet de médiathèque d'envergure, la ville de Seyssins sollicitera une aide financière auprès d'institutions partenaires.

Elle déposera des dossiers de demande de subvention, notamment :

1. Auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes

- pour la restructuration et réhabilitation de l'équipement
- pour des acquisitions de documents
- pour les équipements informatiques
- pour le mobilier et la signalétique

2. Auprès du département de l'Isère

- pour la restructuration et réhabilitation de l'équipement
- pour le mobilier, la signalétique et les équipements informatiques

3. Auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes

- "Aménager mon territoire, investir dans ma collectivité, ma commune ou mon EPCI".

4. Auprès de la Caisse d'Allocation Familiale de l'Isère

- Demande d'aide à l'investissement pour la partie ludothèque

5. Pour la DSIL (dotation de soutien à investissement local)

6. Pour le Fonds vert

4.6 Calendrier prévisionnel de mise en œuvre du projet de réhabilitation

Concertation

2015/2016 : 1^{er} groupe de travail

2021 : enquête de satisfaction des usagers de la bibliothèque ;
Décision du conseil municipal de réhabiliter l'ancienne école maternelle des îles en médiathèque

2022/2023 : 2^e groupe de travail ;
Enquête horaires d'ouverture de la future médiathèque

2024/2026 : réunions du groupe de travail pour suivre le projet ;
information et échanges avec les habitants, les partenaires associatifs et institutionnels

Mise en œuvre

2023 : études et diagnostics du bâtiment des îles ; Engagement d'un AMO ; mise en place d'un COPIL

Février 2024 : validation du « Programme »

Janvier à mai 2024 : Concours à maîtrise d'œuvre

Septembre 2024 : validation de l'Avant-Projet Sommaire (APS)

Décembre 2024 : validation du Projet d'Établissement (PCSES) et de l'Avant-Projet Détaillé (APD)

Décembre à mai 2025 : instruction du Permis de Construire

2025 : dépôt des dossiers de demandes de subvention auprès des partenaires financiers

Mars 2025 : validation du PRO

Avril 2025 : DCE

Septembre 2025 : validation des marchés

Travaux

Septembre 2025 : lancement des travaux

2026 : acquisitions de documents et de jeux ; acquisitions mobiliers, signalétique, informatique

Automne 2026 : livraison, aménagement

Décembre 2026 : ouverture de la médiathèque

5 Conclusion

Par le déménagement de son service de lecture publique et la création d'une médiathèque Tiers lieu, la ville de Seyssins s'engage à améliorer l'accès à la lecture, à l'écrit, à la culture et aux connaissances pour tous les publics. Elle souhaite accueillir dans ce nouvel équipement des publics qui ne fréquentent pas la bibliothèque actuelle et répondre aux besoins identifiés de la population grâce aux différents diagnostics réalisés.

Elle souhaite renforcer l'attractivité de son territoire et fédérer les nombreux acteurs de la vie seyssinoise autour de cette médiathèque qu'elle envisage comme un outil efficace d'information, d'éducation permanente et de lien social.

La commune a donc mené ce projet en concertant les Seyssinois de différentes manières et par l'installation d'un Comité de pilotage composé d'élus, de partenaires institutionnels et d'agents.

L'ambition de la ville de Seyssins est de continuer à mettre la participation citoyenne, le partenariat et le vivre ensemble au cœur du fonctionnement de ce service public pour pouvoir accompagner au mieux les habitants dans les évolutions culturelles, environnementales et sociétales.

Au-delà de l'équipement même, la commune souhaite que la médiathèque devienne un lieu central de culture, d'apprentissage, de lien social et de rencontres intergénérationnelles. A l'image de son projet politique, elle veut, dans un lieu soucieux de développement durable, inciter et faciliter les solidarités.

La création d'un tel espace n'a en général lieu que tous les demi-siècles. Le concevoir de façon à ce qu'il puisse évoluer le mieux possible dans le temps est également une ambition particulièrement motivante.

Remerciements

La ville de Seyssins tient à remercier les habitants, les associations, les institutions, les agents des services municipaux et les élus qui ont contribué à l'élaboration de ce Projet Culturel Scientifique Éducatif et Social par leur participation aux groupes de travail médiathèque de 2015-2016 puis de 2022-2023, au Comité de pilotage du projet de réhabilitation de l'ancienne école maternelle des îles en médiathèque, et aux différents échanges menés pour faire évoluer le service de lecture publique de la commune.